



# Bulletin Municipal d'Arette



Fermé depuis le 14 Janvier 2021, le col de la Pierre St Martin a été réouvert après la venue à Oloron du ministre de l'intérieur Gérald Darmanin qui l'a annoncé officiellement à Mr le Maire ce 17 Décembre.

## Janvier 2022 – Bulletin n° 21

# Sommaire

<b>Editorial</b>	p 3
------------------	-----

## Les différentes séances du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2021	p 4
Séance du 27 mars 2021	p 5
Séance du 9 avril 2021	p 7
Séance du 28 mai 2021	p 9
Séance du 9 juillet 2021	p 10
Séance du 3 septembre 2021	p13
Séance du 22 octobre 2021	p 15
Séance du 17 décembre 2021	p 16

<b>Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin</b>	p 17
---	------

Les chiffres du dernier recensement de 2018	p 18
---	------

## La vie communale

Arette, commune exemplaire du Pays d'Art et d'Histoire	p 22
« 1940, de la grande guerre à l'histoire locale » / le 11 novembre/Hommage à Pierre Biu	p 23
Journées du patrimoine/ « Les sentiers du patrimoine » et l'offre touristique	p 24
Géol Val et la fête de la science/ Remise des diplômes du DNB/La doyenne des Arettois	p 25
Franc succès pour les journées de la spéléo/Arette paradis des sports nature	p 26
De nouvelles voies d'escalade /Aménagement du chemin d'accès à la falaise du Hourat	p 27
Camping municipal, un bilan encourageant/ Ouverture d'une Agence Postale Communale	p 28
Annick Caubet tire sa révérence/Départ de deux employés municipaux	p 29
Des spectacles de l'espace Jéliotte d'Oloron délocalisés à Arette	p 30
Deux barétounais méritants à l'honneur	p 31
La crise Covid/ inauguration de la place Pierre Aristouy/ D'importants travaux de voirie	p 32
Inauguration de la chaufferie bois / A la reconquête des zones intermédiaires	p 33

## La vie associative

ASB Pelote/ Association Culturelle de Barétous-Section patrimoine	p 35
Arette pas de lire/ Le mot des anciens combattants	p 36
Dojo Barétous	p 37
Barétous Solidarité	p 38
Réunion Publique conduites addictives et adolescence	p 39



# Éditorial

2020,2021, voici deux ans que notre quotidien est impacté par la crise sanitaire Covid.

Dans un contexte que beaucoup qualifient d'anxiogène, comme chaque année, à pareille époque, il nous faut cependant dresser le bilan de notre collectivité. Une collectivité qui, dans cette période difficile aura pris sa part, en 2021, dans le cadre de l'opération de vaccination collective (page 32).

Une période marquée aussi, par une bien triste nouvelle, **le décès le 31 Mars de Paulette Ambille**, des suites du Covid contracté à l'hôpital de Clermont de l'Oise où elle avait été admise après un AVC.

D'une grande culture, Paulette n'aura eu de cesse de veiller, toute sa vie, sur son frère Paul, 1<sup>er</sup> Grand Prix de Rome de peinture en 1955. Elle l'aura entouré de son immense affection jusqu'à sa mort en 2010, se révélant une précieuse collaboratrice comme ce fut le cas lorsqu'il devint Président de la **Fondation Taylor**. Avec son départ disparaît une personnalité des plus attachantes, discrète et d'une extrême générosité. Cela explique que, d'un commun accord, Paul et Paulette aient décidé, il y a 12 ans, de léguer une partie de leur patrimoine à cette association d'artistes (maison de Clermont de l'Oise et totalité des tableaux) et une autre à la commune d'Arette (leurs trois maisons situées à côté de la mairie).

Il nous revient désormais d'honorer la promesse faite lors de l'annonce de ce legs exceptionnel, **mettre la culture au cœur de notre village**. Le projet de l'aménagement d'une bibliothèque municipale et d'une école de musique côtoyant une galerie de quelques tableaux de Paul sera tenu dans les mois à venir. C'est bien le moins que nous puissions faire, tellement cet héritage était connu de longue date et tellement le temps va nous être compté pour déménager la bibliothèque actuellement hébergée au collège de Barétous.

C'est pourquoi, depuis un an, la municipalité travaille activement à la reconversion de ces bâtiments scolaires, dont elle va devenir propriétaire en 2022, pour en faire **un centre d'hébergements touristiques et de bien être accessible à tous**. Un projet magnifique qui prend forme petit à petit et dont les membres du Conseil Municipal, que je remercie pour leur soutien, mesurent qu'il est le projet majeur de cette mandature.

Pour l'heure et pour en revenir à 2021, les derniers mois nous ont procuré, malgré un contexte très compliqué, de belles satisfactions que vous découvrirez en parcourant ce numéro. Parmi ces satisfactions, la capacité des acteurs de notre station à toujours rebondir (page 17) mais aussi la **richesse culturelle de notre commune** reconnue aujourd'hui comme l'une des plus actives du Haut-Béarn en matière d'événementiels.

Autre atout d'Arette, le magnifique terrain de jeu de notre territoire en matière d'activités de pleine nature (pages 26 et 27). Cela explique sans doute la venue de nouveaux habitants comme en atteste le dernier recensement que vous lirez en pages centrales et l'arrivée d'investisseurs comme **Nobabé et son projet Kokoni** (page 9) qui doit prochainement conforter le positionnement vélo de notre commune

Dans une commune offrant autant de possibilités, comment comprendre **les errements de nos adolescents** ? Alcoolisation abusive et utilisation avérée de stupéfiants, intrusions nocturnes dans des lieux publics (collège notamment), détériorations du mobilier urbain (dernièrement la sculpture en bois du clocher), sont autant de motifs qui ont conduit les élus de Barétous à se rapprocher, ces dernières semaines, des professionnels de santé inquiets, du principal du collège et des gendarmes pour tirer la sonnette d'alarme avant que ces agissements irresponsables ne débouchent sur un événement dramatique.

C'est pourquoi nous avons décidé collectivement d'organiser une **réunion publique le 28 Janvier prochain** (page 39). Les échanges de cette rencontre nous aideront peut-être à esquisser un avenir proposant des perspectives moins désabusées et beaucoup plus épanouissantes pour nos jeunes en 2022.

C'est fort de cet espoir que je vous souhaite à tous une très bonne année et une bonne lecture.

Pierre Casabonne- Maire d'Arette-

# Les différentes séances du Conseil Municipal

## Séance du 19 février 2021 (résumé)

### Création d'une Agence Postale Communale

Conformément aux dispositions prévues par la loi et afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire, La Poste en accord avec l'Association des Maires de France propose la création d'Agences Postales Communales offrant les prestations postales courantes, tout en autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales. Pour ce qui concerne Arette, cette agence aura vocation à intégrer la structure muséographique Maison du Barétous. En contrepartie d'une offre de service précisée dans la convention, La Poste fournit un équipement modernisé et se charge de la formation de l'agent qui gèrera l'Agence Postale Communale. De plus, la commune étant classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) et zone de montagne, la Poste propose une **indemnisation de 1178 € par mois**. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une Agence Postale Communale (APC) qui sera intégrée à « Maison du Barétous », autorise le Maire à conclure une convention relative à l'organisation d'une APC et le mandate pour prendre tous contacts utiles à cet effet.

### Programme voirie des années 2021, 2022 et 2023.

Dans un tout autre domaine, le Maire expose au Conseil Municipal que le Code des Marchés Publics autorise les collectivités à se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers. Dans ce cadre, il apparaît judicieux d'utiliser cette opportunité pour le programme voirie des années 2021, 2022 et 2023. Le groupement de commandes permet en effet à plusieurs communes de lancer une consultation unique. Une commission, composée d'un membre de la CAO de chaque adhérent du groupement, désignera l'entreprise. Celle-ci contractera un marché de travaux directement avec chaque commune, sur la base de l'offre retenue. **Les communes d'Aramits, Arette, Issor et Lanne-en Barétous sont intéressées par ce type d'opération.** La commune d'Arette a été pressentie comme coordonnatrice du groupement lors d'une réunion entre maires. Une convention constitutive du groupement en définit les modalités de fonctionnement. Le projet de convention constitutive est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes composé par les communes d'Aramits, Arette, Issor et Lanne-en Barétous pour effectuer des travaux de voirie en 2021, 2022 et 2023, adopte le projet de convention constitutive, désigne en qualité de coordonnatrice du groupement, la commune d'Arette représentée par son Maire, et l'autorise à signer cette convention constitutive, précise enfin que les crédits nécessaires à la part communale des frais de fonctionnement du groupement seront inscrits au BP 2021.

### Mise aux normes du mur d'escalade de la salle Nelson Paillou

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de remise aux normes de la structure artificielle d'escalade se trouvant à l'intérieur de la Salle Nelson Paillou sont devenus nécessaires avec le temps. À titre indicatif, il présente **une offre de prix** émise par l'entreprise Jezat Jean Claude, **d'un montant de 8 272€ TTC**. Il propose au Conseil de l'autoriser à solliciter les subventions afin de financer ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions pour financer les travaux de remise en conformité de la structure artificielle d'escalade intérieure de la Salle Nelson Paillou.

### Bardage du collège en construction

Le Maire expose enfin au Conseil Municipal que les travaux du futur collège avancent bon train et qu'il est prévu durant l'été un habillage des façades avec un bardage en bois.

Après entretien avec l'agent de l'ONF, Quentin Bérenguer, il a été convenu que, la forêt communale étant riche de sapins de bonne qualité, **64 arbres seront marqués dans la parcelle 63 de Couillarsut pour fournir les 40 m3 nécessaires à cet habillage.** Le Conseil Municipal, souhaitant envoyer un message fort pour inciter à une consommation du bois local, décide d'offrir l'ensemble du volume de bois nécessaire à la réalisation de cette opération. Il est précisé que l'abattage, le débardage, le sciage et le séchage de ces sapins resteront à la charge des entreprises retenues par le Conseil Départemental maître d'ouvrage de la construction du nouveau collège de Barétous.

## Séance du 27 mars 2021 (résumé)

Comme chaque année, mais avec un mois de retard en raison de la crise Covid, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs des différents budgets qui reflètent la réalité budgétaire de ce qui s'est passé durant l'exercice 2020.

**Le Compte Administratif Eau et Assainissement 2020** est ainsi arrêté :

<u>Investissements :</u> Dépenses prévues : 262 531,23 € Dépenses réalisées : 184 252,06 € Recettes réalisées : 214 461,85 €	<u>Fonctionnement :</u> Dépenses prévues : 277 749,24 € Dépenses réalisées : 222 990,42 € Recettes réalisées : 283 595,60 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : 30 209,79 €	Fonctionnement : 60 605,18 €
<b>Résultat global de l'exercice + 90 814,97 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif Eau et Assainissement 2020

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la préparation du budget 2021 et compte tenu que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs qui ont été approuvés le 5 mars 2018, il est indispensable de faire évoluer la **tarification de l'eau et de l'assainissement**. Il propose les tarifs suivants qui seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

<b>Eau potable</b>	<b>Anciens tarifs en €</b>	<b>Nouveaux tarifs en €</b>
Abonnement	69	72
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1,01	1,02
De 301 à 400	0,93	0,94
De 401 à 1 000	0,86	0,87
Au-delà de 1 000	0,58	0,59

<b>Assainissement</b>	<b>Anciens tarifs en €</b>	<b>Nouveaux tarifs en €</b>
Forfait abonnement	63	65
Consommation m3	0,79	0,81

Monsieur le Maire présente au Conseil le **Compte Administratif 2020 du CCAS** ainsi arrêté :

<u>Investissement :</u>  Néant	<u>Fonctionnement :</u> Dépenses prévues : 11 608,99 € Dépenses réalisées : 8 100,50 € Recettes : 7 651,99 €
<b>Résultat global de l'exercice : - 448,51 €</b>	

Monsieur le Maire présente ensuite le **Compte Administratif de la Gestion Pastorale 2020** ainsi arrêté

<u>Investissements :</u> Dépenses prévues : 139 382,59 € Dépenses réalisées : 40 422,95 € Recettes réalisées : 31 293,59€	<u>Fonctionnement :</u> Dépenses prévues : 161 020,60 € Dépenses réalisées : 33 344,53 € Recettes réalisées : 164 429,22 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : - 9 129,36 €	Fonctionnement : + 131 084,69 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 121 955,33 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif Gestion Pastorale 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le **Compte Administratif 2020 du Budget Général**

<u>Investissements :</u> Dépenses prévues : 1 008 079,82 € Dépenses réalisées : 705 186,01 € Recettes réalisées : 359 866,32 €	<u>Fonctionnement :</u> Dépenses prévues : 1 870 005,59 € Dépenses réalisées : 1 375 273,86 € Recettes réalisées : 1 989 116,24 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : - 345 319,69 €	Fonctionnement : + 613 842,38 €
<b>Résultat global de l'exercice : + 268 522,69 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2020 du Budget Général

### **Création d'un poste d'agent administratif pour l'APC, d'un 1/2 poste d'agent administratif pour assurer les remplacements et d'un poste d'adjoint technique polyvalent**

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la commune a décidé, par délibération du 19 février 2021, de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2021 une agence postale communale (APC). L'agence devant être tenue par un agent administratif employé par la commune, il propose de recruter à cet effet une personne à temps plein, qui aurait également pour missions de gérer le musée de la Maison du Barétous, la communication institutionnelle de la commune, ainsi que l'accueil primaire du public pour les renseignements d'ordre général ou touristique. Il convient donc de procéder à la **création d'un poste d'agent administratif polyvalent à temps complet, sur le cadre d'emploi des agents administratifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021**. Monsieur le Maire propose de **créer en parallèle, à compter du 1<sup>er</sup> juin, un poste d'agent administratif polyvalent à mi-temps**, sur le cadre d'emploi des agents administratifs, qui interviendra sur un mi-temps annualisé, en renfort sur l'APC, le Musée, ou en remplacement durant les arrêts maladie et les congés du personnel administratif dans son ensemble. Il propose que ces emplois soient susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale. D'autre part, M. le Maire, compte tenu du départ en disponibilité annoncé de l'agent technique polyvalent des services administratif/technique au 1<sup>er</sup> septembre 2021, et considérant que la charge de travail des mois à venir, au regard notamment du schéma directeur de l'eau et des nombreux travaux en régie programmés, est conséquente, propose de valider la **création au 1<sup>er</sup> août 2021 d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet, associé aux grades d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil polyvalent, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, un emploi permanent à temps non complet (17.5 heures de travail hebdomadaire annualisé) d'agent d'accueil polyvalent, de créer de plus à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent. Le Conseil Municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021.

### **Restauration du Monument aux Morts**

Monsieur le Maire présente enfin au Conseil Municipal le projet de restauration du Monument aux Morts. Il s'agit d'un nettoyage par aérogrammage de l'obélisque du monument et du rejointement, du ponçage des plaques et du rechapissage à la feuille d'or de l'ensemble des noms inscrits. Un devis de travaux a été établi par l'entreprise CAIRN Taille de pierre (**Sébastien Traille**) pour un montant de 5 200 € HT. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Ministère de la Défense peut subventionner des travaux. C'est pourquoi il lui demande de l'autoriser à solliciter la subvention. Après avoir écouté le Maire, le Conseil Municipal approuve l'opération de restauration du Monument aux Morts pour un montant de 5 200 € HT, sollicite une subvention du Ministère de la Défense à hauteur de 4 000 €, précise que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021, charge le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

## **Séance du 9 avril 2021 (résumé)**

### **Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les cafés-bars-restaurants**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19 juin 2020 décidant d'exonérer les cafés-restaurants des droits de terrasse en raison du Covid-19 et du confinement, suite à obligation de fermeture pour les établissements hôteliers. Au vu de la situation qui perdure maintenant depuis plus d'un an, il propose logiquement de ne pas leur réclamer les droits de terrasse en 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime décide **d'exonérer les cafés-bars-restaurants de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021.**

### **Vote de l'ensemble des budgets de l'exercice 2021**

Le reste de la séance est consacré comme chaque année, à pareille époque, au vote des différents budgets, à commencer par celui du **budget général 2021** voté à l'unanimité tel que présenté ci-après

<b><u>Investissement :</u></b> Dépenses : <b>1 268 763,23 €</b> Recettes : 1 268 763,23 €	<b><u>Fonctionnement :</u></b> Dépenses : <b>1 855 174,18 €</b> Recettes : 1 855 174,18 €
---	---

Le Conseil Municipal vote ensuite le **Budget Gestion Pastorale 2021** comme suit

<b><u>Investissement :</u></b> Dépenses : <b>137 129,36 €</b> Recettes : 137 129,36 €	<b><u>Fonctionnement :</u></b> Dépenses : <b>163 523,87 €</b> Recettes : 163 523,87 €
---	---

Le Conseil Municipal vote ensuite le **Budget CCAS 2021** comme suit

<b><u>Investissement :</u></b> Néant	<b><u>Fonctionnement :</u></b> Dépenses : <b>6 250,00 €</b> Recettes : 6 250,00€
---	--

Enfin le Conseil Municipal vote le **Budget eau et assainissement 2021** comme suit :

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : <b>216 048,25 €</b> (135 966,85 € en eau et 80 081,40 € en assainissement)	Dépenses : <b>265 251 €</b> (177 177€ en eau et 88 074€ en assainissement)
Recettes : 216 048,25 €	Recettes : 265 251 €

### **Modification du taux de la Taxe Foncière (bâti et non-bâti)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale dès 2020, **la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée**. Seuls les taux de taxe foncière sont à voter. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et de la taxe d'habitation sur les logements vacants reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation est affecté au budget de l'Etat. Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produits qui en résulte pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. C'est pourquoi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le Conseil Départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant. Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB 2020. Ce mécanisme mis en place peut générer des sur ou sous-compensation pour les communes. Il est donc instauré un coefficient correcteur permettant de neutraliser les écarts entre les communes qui s'appliquera chaque année. Pour ce qui concerne Arette, il est de 0,625695.

De plus, en raison de la perte des recettes générées par les remontées mécaniques (liées à leur non-ouverture cet hiver à cause de la Covid-19) et en raison des besoins du budget de fonctionnement, Monsieur le Maire propose **d'augmenter en 2021 les taux de la Taxe Foncière (bâti et non bâti) de l'ordre de 9 %**.

Ouï les explications du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 288 374 €, incluant un produit prévisionnel de Taxe d'habitation résidences secondaires de 146 243 €, des compensations pour 4 935 €, un prélèvement FNGIR de 102 906 € et une contribution coefficient correcteur de 120 560 €, et par différence, **un produit attendu des taxes de 360 662 €**, décide pour l'année 2021 l'augmentation de 9,0423 % des taux d'imposition des taxes foncières qui s'établiront comme suit :

TAXES	TAUX DE 2020	TAUX DE 2021	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES	PRODUITS
<b>Taxe FONCIERE (bâti)</b>	18,69	20,38	1 708 000	348 090 €
<b>Taxe FONCIERE (non bâti)</b>	19,12	20,85	60 300	12 572 €
				<b>360 662 €</b>

### **Installation d'une station vélo aux Jardins de Salet**

Monsieur le Maire présente la stratégie « Station Vélo Pyrénées Béarnaises » de la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB), qui répond à la volonté de certaines communes de se positionner sur une offre « vélo » à la demande de professionnels et pratiquants locaux. Le village d'Arette étant identifié comme point stratégique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'installation par la CCHB d'une station vélo.

Celle-ci prendrait la forme d'un bâtiment « Carport » en sapin traité autoclave portant une signalétique spécifique d'information, équipé d'une borne de lavage, d'une borne de gonflage et d'une boîte à outils de réparation. Il est demandé à la Commune de financer uniquement l'emplacement de 20 m<sup>2</sup> au sol proche d'un parking et **la mise en place d'une arrivée d'eau et d'un raccord à l'évacuation des eaux usées pour la borne de lavage.**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'installation d'une station vélo sur Arette à proximité des toilettes des Jardins de Salet.

## **Séance du 28 mai 2021 (résumé)**

### **Implantation de 4 « Tiny House » près du terrain de foot situé dans le complexe sportif Nelson Paillou**

Monsieur le Maire présente le projet « Kokoni » de l'entreprise Nobabé créée en avril 2021. Il explique que ce projet consiste à implanter 4 hébergements de type « Tiny House » sur une partie de la parcelle K991 classée en zone Nl du PLU qui correspond aux activités et hébergements de loisirs. Cette parcelle, située à proximité des tennis et du terrain de foot près de la salle Nelson Paillou, surplombe l'espace du Vert à l'œil. Le type d'hébergements proposés seraient novateurs, confortables, de haute qualité esthétique et parfaitement intégrés à leur environnement. Ces « Tiny Houses » accueilleraient un nombre restreint d'hôtes pour des séjours de moyenne durée dans un cadre naturel avec vue sur les montagnes environnantes. Monsieur le Maire présente alors des esquisses en 3 dimensions réalisées par Monsieur Airaud, architecte local et maître d'œuvre de cette opération. Monsieur le Maire rappelle que ce projet travaillé depuis des mois a fait l'objet d'une présentation détaillée devant le Conseil Municipal où François Bary et Nathalie Noël ont répondu à toutes les questions. Durant cette rencontre, les engagements de chacune des parties ont été précisés.

Tout d'abord, la municipalité conditionne la vente des 3 000 m<sup>2</sup> (+/- 10%) nécessaires à la réalisation de cette opération à **l'engagement de Nobabé de mettre en œuvre un projet de location de vélos électriques ainsi qu'un projet d'artisanat dans le bâtiment de l'ancienne boucherie** aujourd'hui occupé par un magasin de location de skis durant les trois mois de la période hivernale. Nobabé louerait ce bâtiment (dès l'instant où il serait fonctionnel) avec un loyer correspondant au montant de l'emprunt contracté pour réaliser les travaux nécessaires à l'accueil du nouveau commerce et du projet artisanal. Ces travaux (réfection de la toiture, purge du bâtiment et autres interventions définies en commun) feront l'objet d'une future délibération lançant officiellement cette opération et son montant d'investissement.

Dans le contrat de location à venir, sera prévue une option d'achat des murs après cinq années d'exploitation. Le bail serait alors transformé en contrat de location-vente. Son montant prendra en compte toutes les dépenses engagées et toutes les recettes versées jusque-là. Le solde final de cette opération est d'obtenir un résultat le plus proche de zéro pour la collectivité.

Ceci étant précisé, Monsieur le Maire revient sur la vente d'une partie de la parcelle K991, dont le prix du m<sup>2</sup> est à rapprocher d'un terrain similaire, vendu en juin 2012, rue d'Escamet à M. Salvan-Guillotin, 10 € le m<sup>2</sup>, estimés alors par le service des domaines, actualisés par le calculateur d'inflation (7,9% en 9 ans), soit 11 € le m<sup>2</sup> pour un montant de 33 000 € TTC (+/- 10 % en fonction de la surface).

L'ensemble des frais de géomètre et d'acte seront supportés par l'acquéreur, la mairie se chargeant de l'ensemble des formalités et notamment de saisir l'Agence Publique de Gestion Locale pour rédiger l'acte d'achat en la forme administrative.

Il en ira de même de la viabilisation du terrain (enfouissement des réseaux eau, électricité, assainissement jusqu'à chaque Tiny House) et création d'un accès au départ de la voie menant à la salle des sports et dont la prestation sera facturée à l'euro près.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide la vente de 3 000 m<sup>2</sup> au prix de 11 € TTC le m<sup>2</sup> de la parcelle K991** dont le bornage sera réalisé par un géomètre désigné par la commune et dont la prestation sera prise en charge par l'entreprise Nobabé, dit que cette vente est conditionnée à l'obtention d'un permis d'aménager permettant la réalisation d'un projet d'implantation de 4 TinyHouses et à celui de mettre en œuvre un projet de location de vélos électriques et d'un projet artisanal dans l'ancienne boucherie, charge le Maire des démarches techniques et administratives permettant la réalisation du projet Kokoni.

### **Affaire Pouey/ Commune d'Arette**

Monsieur le maire informe ensuite le Conseil Municipal que l'audience du 10 Mai concernant l'affaire Pouey/commune d'Arette a été reportée au 13 septembre à 9 h 30. Audience qui finalement sera elle aussi reportée à une date inconnue à ce jour.

Le reste de la séance a été consacré à l'organisation des scrutins des 20 et 27 Juin.

## **Séance du 9 juillet 2021 (résumé)**

### **Projet « sentiers du patrimoine »**

Monsieur le Maire rappelle les éléments du projet « sentiers du patrimoine » et informe que cette opération est éligible à la subvention Leader. Sur la commune d'Arette, classée commune touristique, Station Verte, la richesse des espaces à découvrir, la variété des chemins à parcourir, la diversité des paysages du village à la Pierre St Martin, permettent de nombreuses possibilités de loisirs sportifs et culturels.

Les outils actuels de découverte du Patrimoine local tels que la Maison du Barétous, le Parcours Séisme, le Chemin de la Transhumance, les circuits de découverte du village, la balade des trois fontaines sont riches d'intérêts. Toutefois, ces nombreuses possibilités déjà existantes manquent d'homogénéité, de lisibilité et nécessitent une remise à plat et la construction d'un nouveau projet global, cohérent, précis, puissant, différenciant, adapté à tous et lisible.

La Maison du Barétous pourrait être le cœur de ce projet de concept d'itinéraires et deviendrait le point de départ de ces sentiers du Patrimoine. C'est pourquoi, la commune d'Arette envisage de réaliser une étude d'avant-projet pour proposer un produit complétant l'offre déjà existante et donnant envie de partir à la découverte du patrimoine local. Les itinéraires auront des caractéristiques communes, compte tenu du fait qu'ils seront mis en œuvre suivant une méthodologie précise répondant à des exigences communes.

Le bureau d'études devra proposer au maître d'ouvrage un projet d'aménagements et de fonctionnement de l'ensemble du projet, qui comportera le dossier technique avec une estimation financière (investissement et fonctionnement) ainsi qu'une programmation des réalisations et un phasage d'exécutions. La réalisation de l'étude s'étalera sur le second semestre 2021. Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles HT</b>		<b>Recettes prévisionnelles HT</b>	
Étude de faisabilité d'avant-projet	13 500€	Leader Haut Béarn 50 %	7 250 €
Frais de réception de la population locale (réunions, ateliers)	1 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine FNADT Massif Conseil Départemental 64	4 350 €
		Autofinancement 20 %	2 900 €
14 500 €		14 500 €	

Cela exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'opération, le plan de financement et de l'autoriser à solliciter les subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet « Sentiers du Patrimoine », valide le plan de financement ci-dessus détaillé, charge le Maire de solliciter les subventions et l'autorise à signer tout document afférent à ce projet.

## **Mise en conformité du PLU pour permettre un projet de reconversion du collège de Barétous en complexe touristique et de bien être adapté à tous types de clientèles**

Situé au sein de l'enveloppe urbaine du bourg en entrée de village, le collège de Barétous est destiné à être désaffecté en janvier 2022 dès lors que le collège actuellement en construction accueillera les élèves de la 6ème à la 3ème. La Commune a amorcé une réflexion dès 2018 pour envisager une reconversion afin que ce site ne devienne pas une friche urbaine à l'entrée Est du village.

Un complexe sportif et touristique est désormais projeté : la commune voyant dans ce site, de par sa situation géographique et son environnement, un réel potentiel touristique. À l'issue d'une étude conduite par le cabinet Headlight, elle envisage d'y **réaliser un projet d'hébergements touristiques et d'activités accessible à tous**. En effet, le territoire travaille activement depuis une décennie pour devenir une station exemplaire en termes d'accessibilité, permettant à un public en situation de handicap la pratique d'activités sportives et touristiques, notamment de pleine nature. Ainsi, suite à un appel d'offres régional « territoire accessible à tous », les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature ont été accompagnés pour l'accueil d'une clientèle en situation de handicap.

Enfin, l'office du tourisme développe cette cible et le territoire dispose d'un tissu médical important. Pour autant, les hébergements permettant d'accueillir des groupes d'handicapés sont insuffisants. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune classe le site pressenti en zone UE réservée aux équipements et interdit notamment les hébergements hôteliers. Pour ces raisons, le projet de complexe ne peut se faire sous les règles actuelles du PLU.

C'est pourquoi, la commune envisage la modification du règlement de la zone, ainsi que le règlement graphique du PLU concernés par le site (parcelles A 658, A 394, A 750, A 389 et A 537) pour permettre la réalisation de cette opération d'intérêt général répondant au besoin de développer une nouvelle offre touristique sur le territoire, tout en réhabilitant un bâtiment désaffecté. C'est pourquoi, afin de pouvoir faire évoluer son PLU, la commune d'Arette doit saisir la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB), compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », afin qu'elle puisse procéder à une telle démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de demander à la CCHB de procéder à la mise en conformité du PLU d'Arette afin de permettre l'installation du complexe sportif et touristique sur le site du collège de Barétous.

### **Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour mener à bien le projet de reconversion du collège de Barétous**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les conclusions de « l'étude d'opportunité pour la création d'un centre d'hébergements et d'activités de pleine nature adapté à tous à Arette » réalisée en décembre 2018. Celles-ci étaient résumées par deux conditions majeures pour la réussite de ce projet : des charges d'emprunt les plus faibles possibles, d'où l'importance d'obtenir 70 % de subventions, un exploitant de métier capable d'animer et de dynamiser l'exploitation par son charisme et sa capacité à promouvoir l'établissement comme véritable centre de vie de la vallée. Il rappelle que le déménagement du collège de Barétous vers le nouveau collège en cours d'achèvement est prévu durant les vacances de Noël 2021 et qu'à partir de début 2022, la procédure de cession des bâtiments construits sur la parcelle communale A394 va pouvoir être enclenchée pour que le Conseil Départemental honore l'engagement pris par le Président Lasserre dans son courrier du 24 octobre 2016.

Il explique que ces bâtiments et les parcelles attenantes constituent une véritable opportunité pour la création du centre d'hébergements et d'activités de pleine nature adapté à tous tel qu'envisagé en 2018. **Pour mener à bien cette opération estimée à 4,5 M€ HT, la commune souhaite s'entourer des services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**. Monsieur le Maire présente le cahier des charges qui va permettre de lancer une consultation afin de recruter cet AMO. Le contenu des missions est divisé en 4 parties :

1/ Une phase d'état des lieux technique dont l'objectif est de collecter l'ensemble des informations utiles à partir des éléments existants, suivie d'une étude de faisabilité.

2/ L'élaboration d'un programme architectural fonctionnel et technique détaillé (PTD). Ce document comprendra une présentation générale du scénario retenu par les élus, l'enveloppe financière affectée aux travaux, les objectifs et enjeux pour le maître d'ouvrage, et notamment en termes de performance énergétique des bâtiments. Y figurera également le calendrier prévisionnel de l'opération détaillée par phases d'études et de travaux mais aussi la procédure de consultation permettant d'arrêter le choix d'un maître d'œuvre.

3/ Suivi de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre avec l'analyse des candidatures et l'analyse des offres.

4/ Suivi du projet (phase optionnelle) avec l'assistance APS/APD/PRO ainsi que le suivi du DCE et du chantier.

Les candidats détailleront par phase leur proposition financière qui comptera pour 60 % de la note attribuée (20 % pour chaque phase 1 – 2 – 3). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation relative au recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur la base des éléments énoncés ci-dessus, décide que les membres de la Commission d'Appel d'Offres communale seront chargés de sélectionner l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser le futur centre d'hébergements et d'activités de pleine nature adapté à tous sur le site occupé par le collège de Barétous et autorise le Maire à signer tous les documents permettant de lancer cette consultation.

### **Motion demandant le retrait du projet LIFE OURS-PYR**

La DREAL Occitanie a déposé auprès de la Commission Européenne une demande de financement pour conduire un projet intitulé LIFE OURS-PYR pour un montant total de 7 950 312 euros. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- 1) Maintenir dans la durée une population viable d'Ours brun dans les Pyrénées. Le projet se fixe comme objectif le doublement du nombre d'ours sexuellement matures participant à la reproduction, et la présence permanente de l'ours sur l'ensemble du Massif afin de connecter de façon permanente les noyaux Est et Ouest de l'actuelle population d'ours bruns.
- 2) Favoriser la cohabitation entre l'ours et les activités humaines, et en particulier le pastoralisme. Le projet se fait fort de réduire de 10% les prédations malgré l'augmentation de la population d'ours et, en conséquence, vise l'acceptation de l'ours par les acteurs du pastoralisme.
- 3) Faire accepter par les populations locales et les acteurs pyrénéens la politique de réintroduction de l'ours brun et la cohabitation avec les activités humaines, en déployant des mesures d'éducation de la population et des élus pour les acculturer aux bienfaits des politiques européennes de préservation de l'environnement

Le consortium destiné à mettre en œuvre ce projet, porté par l'administration française (DREAL Occitanie), est composé d'une part d'établissements publics sous tutelle de l'Etat (PNP, CNRS, OFB, ONF) et d'autre part d'associations membres de la Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours (FERUS, ADET, Altaïr, FIEP) et enfin de la Pastorale Pyrénéenne, principal partenaire de l'Etat pour déployer sur le terrain les mesures censées favoriser la protection des troupeaux.

Considérant l'absence totale de transparence dans l'élaboration de ce projet, et en particulier la mise à l'écart de l'ensemble des acteurs représentatifs des activités humaines -notamment pastorales-, pourtant largement mentionnés dans le projet comme devant être mis à contribution pour sa mise en œuvre (groupements pastoraux, chambres d'agricultures, cfppa, services pastoraux, etc. ...),

Considérant l'opposition constante, depuis plus de 25 ans, de l'immense majorité des acteurs pyrénéens (collectivités locales, organisations professionnelles...) aux différents programmes de réintroduction de l'ours brun, opposition d'ailleurs reconnue par les instigateurs du projet LIFE OURS-PYR puisqu'elle constitue l'une des principales raisons de sa mise en place,

Considérant les grossières erreurs d'analyse faites par les instigateurs du projet sur les raisons des oppositions locales au Plan ours : déficit d'éducation pour les élus locaux et les populations, collusion avec les firmes agroalimentaires et les réseaux de la grande distribution pour les organismes techniques et de représentation agricole,

Considérant la négation totale et méprisante de l'identité, de l'histoire, des valeurs et de la liberté des acteurs pyrénéens qu'emportent les objectifs d'« éducation » et d'« acculturation » des populations locales, élus locaux et acteurs institutionnels, **le Conseil Municipal demande le retrait immédiat et inconditionnel du projet LIFE OURS-PYR en adoptant la motion telle que rédigée ci-dessus.**

### **Convention de mise à disposition des parcelles sur lesquelles est implantée « l'antenne de Casteigts »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention de mise à disposition des parcelles A740 et A741 situées au Soum de Casteigts à Arette au profit de la société Valocôme, groupe créé en 2017 ayant pour objectif la valorisation du patrimoine foncier et immobilier, notamment des propriétaires de pylônes hébergeant des opérateurs téléphoniques. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune d'Arette loue ces parcelles à TDF (bail signé le 20/12/1997 pour une durée de 20 ans) pour un montant de 1 255 € TTC versé en 2020. Il rappelle que pour valoriser ce loyer largement sous-évalué, il a été fait appel à la SASU JFG Consulting. Il présente la proposition de la société Valocôme qui souhaite, en attendant l'échéance de la convention actuelle (19/12/2027), se positionner pour signer ensuite une convention sur 12 ans (du 20/12/2027 au 19/12/2039) avec la commune. Pour ce faire, Valocôme propose de verser 8 571 € + 200 € de réservation soit 8 771 € TTC durant 7 années puis de verser 12 000 € TTC durant les 12 années de la future convention, soit un loyer annuel estimé à environ 17 000 € TTC équivalent à  $8\,771\text{ €} \times 7 = 61\,397\text{ €} + 12\,000\text{ €} \times 12 = 144\,000\text{ €}$  soit un total de 205 397 €. Cela représente une moyenne de  $17\,116\text{ €} / \text{an}$  pour la prochaine convention ( $205\,397\text{ €} : 12 = 17\,116\text{ €}$ ). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à **signer la convention avec la société Valocôme pour un montant de loyer annuel de 8 771 € TTC pour la période 2021 à 2027 inclus** puis de 12 000 € TTC pour la période 2028 à 2039 inclus. Il est précisé en outre qu'à compter de la date du premier versement du loyer ce dernier sera réévalué chaque année de 0,5 %. Le Conseil Municipal charge le Maire de toutes les démarches permettant l'aboutissement de cette nouvelle convention et notamment d'en informer TDF selon les modalités précisées dans l'actuelle convention.

### **Subvention de 500 € pour l'installation d'un parcours de course d'orientation porté par les PEP**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Casassus responsable de la base Aventure Honoré Baradat des PEP d'Arette. Cette dernière sollicite une aide exceptionnelle de 500 € pour financer le projet d'installation d'un parcours de course d'orientation. Ce projet d'un montant de 2 400 € va bénéficier d'une subvention de 1200 € octroyée par la Communauté de Communes du Haut Béarn. La subvention communale permettra de boucler le plan de financement, les 30 % restants étant à la charge des PEP. De plus, à travers ce courrier, Mme Casassus sollicite également une aide matérielle pour la mise en place des poteaux et des balises sur le terrain du Vert à l'œil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde **une subvention exceptionnelle de 500 € à la base Aventure PEP 64 d'Arette** et répond favorablement à la demande d'aide pour la mise en place matérielle de ce projet au Vert à l'œil.

## **Séance du 3 septembre 2021 (résumé)**

### **Legs de Mme Paulette Ambille**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des termes du testament olographe de Mme Paulette AMBILLE en date du 27 juin 2011 à Clermont de l'Oise, qui lègue à titre particulier à la municipalité d'Arette les trois maisons situées aux 5-7 et 9 rue Paul Ambille à Arette.

Il est précisé dans ce testament que la mairie prendra à sa charge l'entretien de la tombe familiale au cimetière d'Arette. De plus, Monsieur Adrien Perrin, Directeur des relations clients CNP Assurances-partenariat La Banque Postale, a informé Monsieur le Maire le 20 août 2021 par courrier, que la municipalité d'Arette est bénéficiaire de la moitié des primes d'assurance-vie versées après 1999 (correspondant aux années postérieures au 70<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Ambille). À ce titre, la municipalité peut prétendre encaisser la somme de 44 992 €. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit donner son accord pour accepter le bénéfice du contrat d'assurance de Mme Paulette Ambille.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte le legs des trois maisons situées aux 5-7 et 9 rue Paul Ambille à Arette, accepte le bénéfice du contrat d'assurance de Mme Paulette Ambille pour un montant de 44 992 €,** charge le Maire de toutes les démarches permettant d'officialiser ces décisions.

### **Réhabilitation et extension de la cabane du Pescamou**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réhabilitation de la cabane de Pescamou. Il explique que la cabane, qui a fait l'objet d'aménagements structurants au début des années 1990, ne répond plus aux usages actuels : salle de fabrication fromagère et espaces de couchage exigus, manque de local de rangement.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme fromager vivant sur son territoire, considérant la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des outils adaptés, considérant l'urgence d'améliorer les conditions de travail et de vie dans cette cabane, considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la Charte de Développement Durable des Trois Vallées Béarnaises de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, **décide de mener une réflexion pour la réhabilitation de la cabane pastorale de Pescamou,** décide de solliciter l'accompagnement du Centre Départemental de l'Élevage Ovin et de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, charge le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

### **Demande de subventions pour l'aménagement de la future Place « Pierre Aristouy »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18/12/2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre les travaux d'aménagement de la Place Aristouy et de la Rue Piolle pour un estimatif global de travaux de 126 889 € HT. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat n'a pas octroyé la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) mais que le projet est éligible à la Dotation des Amendes de Police réservée aux communes de moins de 10 000 habitants, pour la partie « Aménagement d'aire de stationnement devant les établissements scolaires », d'autant plus que le nouveau collège se situe à proximité du lieu du projet. Aussi, il propose d'en faire la demande, sachant que l'aide accordée sera plafonnée à 80 % d'une dépense maximale de 24 000 € HT de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le Département des Pyrénées-Atlantiques pour une subvention sur la dotation des Amendes de Police dans le cadre des travaux de la Place Pierre Aristouy, charge le Maire de signer tout document en lien avec la demande.

### **Emprunt pour financer les travaux de la route de Lanne et de la rue Xavier Piolle**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un emprunt pour financer les travaux de voirie de la route de Lanne. Il présente les offres reçues des banques qui ont été sollicitées et propose de retenir la mieux-disante. Oùï le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : **Montant 137 000 €, durée : 10 ans, périodicité de remboursement : annuelle (échéance en octobre), montant de l'échéance annuelle : 14 056.64 €,** taux proportionnel : 0.47 % ; TEG : 0.5238 % ; frais de dossier : 300 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents pour ce faire.

## Séance du 22 octobre 2021 (résumé)

### Forfait ski 2021/2022 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans

Monsieur le Maire indique que l'EPSA propose le forfait ski 2021-2022 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans au tarif de 250 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de prendre en charge 87.50 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la Commune** sur le budget du CCAS

### Location de la cabane du Pescamou

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de MM. Dominique Drilhole et Jean Louis Carrassoumet, représentant la « SARL Atipic Lodge » de Bedous, qui souhaitent proposer une activité d'hébergement dans deux Tiny-houses avec un bain nordique à la Pierre St Martin et demandent que la Commune leur loue la cabane du Pescamou pour la période hivernale 2021-2022, du 01/12/2021 au 30/04/2022, soit 5 mois.

La cabane servira à stocker du matériel (7 stères de bois de chauffage, congélateurs, machines à linge et à vaisselle et produits de nettoyage du bain nordique), héberger les encadrants et alimenter les Tiny-houses en eau et électricité. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être passée. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de la cabane du Pescamou avec la SARL Atipic Lodge** représentée par MM. Dominique Drilhole et Jean Louis Carrassoumet, pour la période hivernale 2021-2022, fixe le montant du loyer mensuel à 300 €, charges non comprises, précise que les charges d'électricité et d'eau seront facturées sur la base de la consommation réelle au départ du locataire, qu'une caution de 300 € leur sera demandée, que les salles de fabrication ne seront pas accessibles, que les matelas ne seront pas fournis. Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir les titres correspondants.

### Location de la cabane d'Auriste

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Sébastien Alleman, résidant 1090 route de la Mouline à Arette, qui demande que la Commune l'autorise à exploiter la cabane d'Auriste pour les mois de juin, juillet et août 2022, pour de l'hébergement touristique. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être passée. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation de la cabane d'Auriste avec M. Sébastien Alleman, pour l'été 2022**, fixe le montant du loyer mensuel à 150 €, charges non comprises, précise que les charges d'eau seront facturées sur la base de la consommation réelle au départ du locataire, qu'une caution de 150 € lui sera demandée, que les matelas ne seront pas fournis. Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir les titres correspondants.

### Location de l'ancienne boucherie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Société SAS Tillous – Ladigou loue depuis 4 hivers le local de l'ancienne boucherie pour y exercer un commerce de location de matériel de ski. Le loyer pratiqué était de 500 € mensuel pour le démarrage de l'activité en 2017. Cette activité étant pérennisée, ils demandent à louer de nouveau pour l'hiver 2021/2022. Monsieur le Maire propose de leur louer la surface de 102 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 550 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte de louer une partie de l'immeuble sis au 70 Avenue Marcel Loubens pour une superficie de 102 m<sup>2</sup>, fixe le prix du loyer à 550 € par mois**, dit que les charges seront à la charge du locataire, autorise le Maire à signer un bail à usage commercial avec la Société SAS Tillous – Ladigou du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 avril 2022.

### Gestion du camping municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°9 du 18 décembre 2020 qui décidait de confier la location gérance du camping municipal du pont de l'Arrou à Mrs Tournié et Douanier à compter du 21 décembre 2020 pour une durée d'un an avec un montant de location de 9 000 € payés en 3 fois, les 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Septembre et 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.

Les gestionnaires ont présenté le bilan d'exploitation de l'exercice 2021 lors de la commission tourisme du 26 Novembre. Ce dernier affiche 54 713 € de recettes pour 43 805 € de dépenses soit un résultat net de 10 908 € très encourageant. De plus des investissements importants pour l'avenir et une rétrocession significative pour les propriétaires de mobil-home complètent ce bilan. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de reconduire pour 3 ans la gestion du camping municipal à Mrs Tournié et Douanier soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un loyer annuel de 10 000 € payable dans les mêmes conditions que précédemment.**

### Maîtrise d'œuvre de la future bibliothèque municipale

Afin de pouvoir confier, en 2022, la maîtrise d'œuvre de la future bibliothèque municipale et de l'école de musique qui sera aménagée au 7 Rue Paul Ambille à l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), Mr le Maire propose d'adhérer à cet organisme pour le service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture. Ce syndicat Mixte de mutualisation de moyens des collectivités des Pyrénées Atlantiques propose en effet une assistance en matière d'aménagement du bâti ou des espaces publics mais aussi en matière de voirie, d'ouvrages d'art, d'espaces verts et de réseaux divers.

Après en avoir délibéré **le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture** et adopte les statuts de l'APGL ainsi que le règlement d'intervention du service concerné.

### Adhésion à la Société Publique Locale

Mr le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a initié la création d'une Société Publique Locale ayant pour vocation d'offrir aux collectivités membres une ingénierie de projets en aménagement et construction, dans le cadre d'une relation de quasi-régie permettant la conclusion de marchés de prestations notamment de conduites d'opérations, de mandat ou de concession sans mise en concurrence préalable.

Cette proposition d'offre d'ingénierie est un prolongement de l'action déjà portée par la SEM SEPA. Les caractéristiques principales de la SPL sont les suivantes : durée 99 ans, objet social exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire pour apporter une offre d'aménagement en espace urbain, rural ou naturel. Ceci notamment en vue de la requalification et du développement des centres villes et centres bourgs dans le cadre d'opérations de revitalisation territoriale en matière de constructions, rénovation, restauration, démolition, entretien d'équipements publics, bâtiments et infrastructures.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié que **la SPL pourrait prendre à son compte l'intégralité du portage de l'aménagement du lotissement Hondagneu depuis l'achat du terrain jusqu'à son aménagement puis sa commercialisation** approuve le projet de statuts de la Société Publique Locale (SPL), décide d'autoriser la souscription par la commune de 5 actions à 100 € soit un total de 500 €, autorise le Maire à signer ces statuts et à verser le capital souscrit, désigne Mr le Maire comme représentant aux assemblées de la SPL et Mr Camblong Jean, comme suppléant au titre d'adjoint en charge de l'urbanisme.



# Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin



Après l'incendie du Family en 2019 suivi de la brutale interruption de la saison/ski au printemps 2020 pour cause de Covid, la capacité à rebondir des acteurs de notre station a été de nouveau mise à rude épreuve en 2021 avec l'interdiction d'utiliser les remontées mécaniques. Sans surprise, la proximité du site nordique du Braca a été, à cette occasion, un atout des plus précieux comme en atteste la fréquentation record (13 700 entrées en 2021). En plus d'un engouement pour la raquette, le ski de fond et les balades en chiens de traîneaux, ou de simples promenades en station, chacun aura noté que la pratique du ski de

randonnée a connu une augmentation sans précédent de ses pratiquants lors de la saison passée. À tel point que pour la saison 2021/2022, l'EPSA gestionnaire du domaine skiable propose pour la première fois 2 itinéraires de randonnées avec divers niveaux de difficultés. Le premier part de la station jusqu'au TSF des sapins soit une longueur de 900 m pour un dénivelé de 112 m, le second part lui aussi de la station pour arriver à la Tête Sauvage soit une longueur de 2500 m pour un dénivelé de 220 m avec une variante plus courte (1600 m de long et dénivelé de 108 m). Cette pratique est gratuite cette année bien que les descentes de retour à la station empruntent les pistes damées pour le ski alpin.



Pour ce qui concerne les travaux réalisés durant l'été, notons la réfection complète de l'étanchéité du lac qui permet d'alimenter le réseau d'enneigeurs et dont la capacité a été portée à 90 000 m<sup>3</sup>. La gare du télésiège « le Family » a été entièrement reconstruite 3 ans après être partie en fumée et le télécorde de la Combe du Pescamou (ci-dessus) ainsi que sa piste sont désormais en configuration achevée. Moins visible, un important programme de sécurisation des gouffres avec pose de filets neufs en remplacement de filets oxydés s'est également déroulé cet été mais bien des gouffres restent béants aux abords du col de la Pierre St Martin fréquenté en été, comme en hiver. Le boulevard des Pyrénées a bénéficié d'un dispositif expérimental fait de merlons à base de bottes de paille recouvertes de terre végétale pour constituer des barrières à neige afin d'accroître la conservation de la neige et aussi la sécurité des skieurs. Soucieuse de proposer une offre de plus en plus diversifiée, la municipalité a accepté de louer à titre expérimental, la cabane du Pescamou à Mrs Carrassoumet et Drillhole pour leur permettre de louer deux Tiny-houses à proximité. Les conditions de cette location sont détaillées dans la délibération page 14. Parallèlement, les difficultés d'avant saison n'ont pas manqué. Ce fut tout d'abord le manque de travailleurs saisonniers rencontré par bon nombre de commerçants ainsi que par l'EPSA. Pour le Syndicat Mixte, en charge de la gestion de divers services,



l'équipe de la crèche étant incomplète cette structure ne sera ouverte cette année que 5 jours par semaine. Le logement des saisonniers s'est avéré lui aussi beaucoup plus complexe que par le passé et nous interpelle fortement pour l'avenir. Enfin la fermeture administrative du col de la Pierre aura connu un heureux dénouement lors de la venue du ministre de l'intérieur Mr Darmanin à Oloron le 17 décembre dernier. Un vrai ouf de soulagement pour une saison au départ plutôt prometteur. Pourvu que ça dure !!!

# Chiffres du dernier recensement d'Arette de 2018

## Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	1 091	100,0	1 045	100,0	1 074	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	164	15,0	148	14,2	157	14,6
<b>15 à 29 ans</b>	148	13,6	134	12,8	136	12,7
<b>30 à 44 ans</b>	207	19,0	175	16,7	149	13,9
<b>45 à 59 ans</b>	258	23,6	238	22,8	261	24,3
<b>60 à 74 ans</b>	180	16,5	211	20,2	223	20,8
<b>75 ans ou plus</b>	134	12,3	139	13,3	148	13,8

## Population en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Population</b>	1 055	1 166	1 117	1 137	1 094	1 091	1 045	1 074
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	11,4	12,6	12,1	12,3	11,9	11,8	11,3	11,6

## Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
<b>Variation annuelle moyenne de la population en %</b>	1,4	-0,6	0,2	-0,4	-0,0	-0,9	0,5
<b>due au solde naturel en %</b>	-0,3	-0,2	-0,5	-0,2	-0,2	-0,6	0,1
<b>due au solde apparent des entrées sorties en %</b>	1,8	-0,4	0,7	-0,2	0,2	-0,2	0,5
<b>Taux de natalité (‰)</b>	10,9	11,9	9,8	9,6	10,1	5,4	8,7
<b>Taux de mortalité (‰)</b>	14,1	14,0	14,4	11,9	11,9	11,7	8,0

## Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	539	100,0	535	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	74	13,7	83	15,5
<b>15 à 29 ans</b>	73	13,5	63	11,8
<b>30 à 44 ans</b>	73	13,5	76	14,2
<b>45 à 59 ans</b>	142	26,3	119	22,2
<b>60 à 74 ans</b>	111	20,6	112	20,9
<b>75 à 89 ans</b>	62	11,5	66	12,3
<b>90 ans ou plus</b>	4	0,7	16	3,0

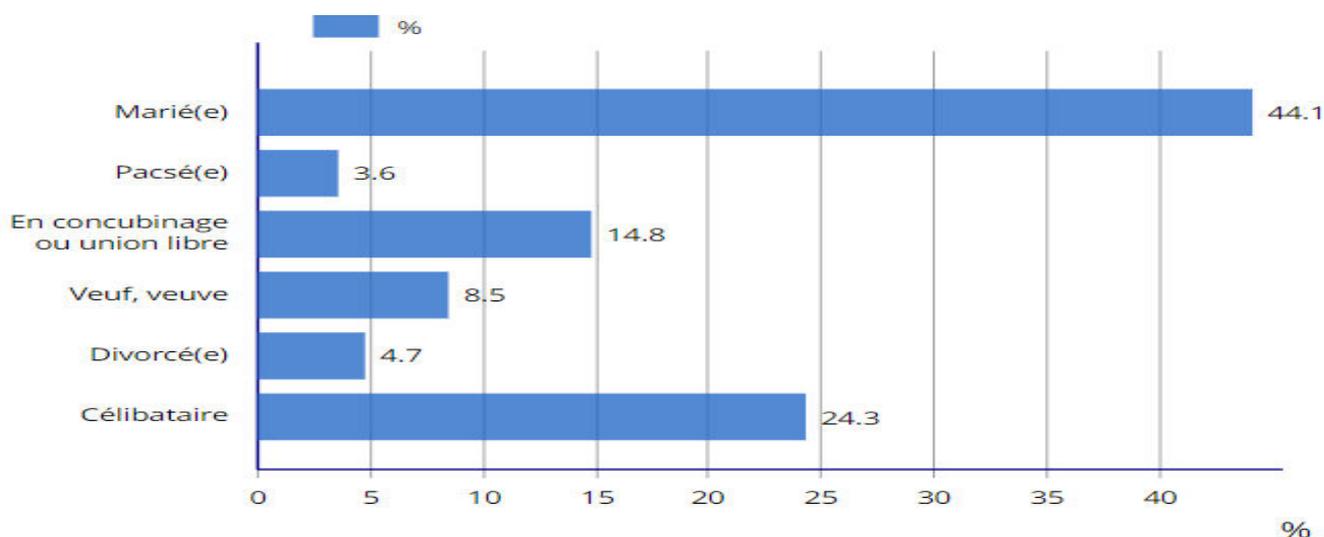
## Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Nombre moyen d'occupants par résidence principale</b>	3,54	3,32	2,98	2,77	2,41	2,32	2,15	2,11

<b>Personnes de 15 ans ou plus vivant seules</b>			
en %	2008	2013	2018
15 à 19 ans	0,0	2,4	2,0
20 à 24 ans	16,7	11,9	22,2
25 à 39 ans	13,2	15,3	15,2
40 à 54 ans	10,4	13,8	17,2
55 à 64 ans	9,8	10,4	19,3
65 à 79 ans	23,4	26,5	22,3
80 ans ou plus	46,8	37,5	38,8

<b>Personnes de 15 ans et plus vivant en couple</b>			
en %	2008	2013	2018
15 à 19 ans	4,6	2,4	0,0
20 à 24 ans	13,9	35,7	18,5
25 à 39 ans	69,5	67,2	68,3
40 à 54 ans	72,9	70,8	71,6
55 à 64 ans	82,4	79,9	74,3
65 à 79 ans	65,5	64,6	71,0
80 ans ou plus	35,1	40,9	42,9

### Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2018



### Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Ensemble</b>	349	694	1 142	1 283	1 288	1 359	1 445	1 479
<b>Résidences principales</b>	298	344	374	411	454	471	486	510
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	5	275	416	776	803	854	887	907
<b>Logements vacants</b>	46	75	352	96	31	34	72	62

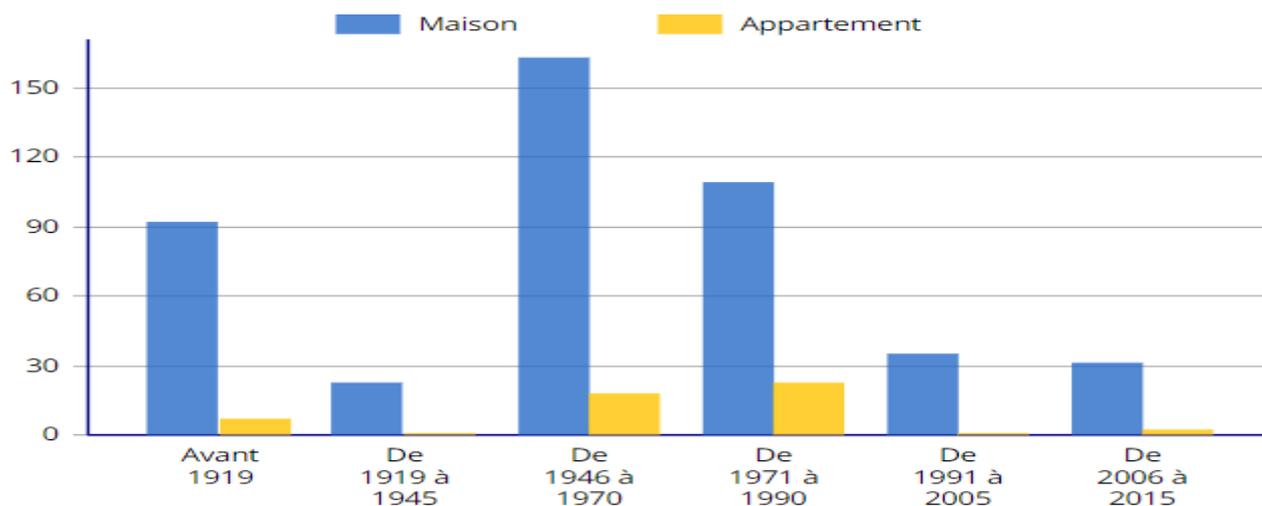
### Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	1 359	100,0	1 445	100,0	1 479	100,0
<b>Résidences principales</b>	471	34,7	486	33,6	510	34,5
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	854	62,8	887	61,4	907	61,3
<b>Logements vacants</b>	34	2,5	72	5,0	62	4,2
<b>Maisons</b>	679	50,0	749	51,8	795	53,8
<b>Appartements</b>	680	50,0	694	48,0	684	46,2

## Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2016</b>	505	100,0
<b>Avant 1919</b>	99	19,6
<b>De 1919 à 1945</b>	24	4,8
<b>De 1946 à 1970</b>	181	35,8
<b>De 1971 à 1990</b>	132	26,1
<b>De 1991 à 2005</b>	36	7,1
<b>De 2006 à 2015</b>	33	6,5

## Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement

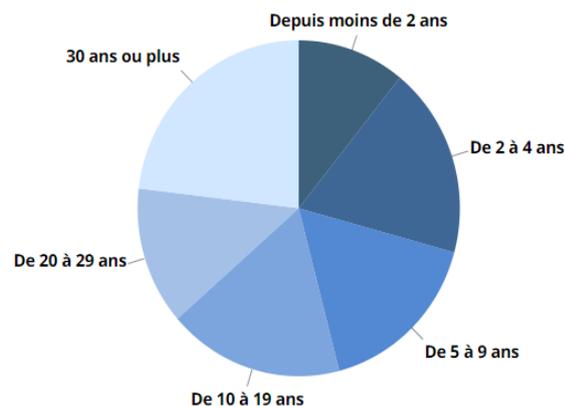


## Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2018

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	510	100,0	1 074	4,9	2,3
<b>Depuis moins de 2 ans</b>	55	10,8	113	4,1	2,0
<b>De 2 à 4 ans</b>	94	18,4	208	4,4	2,0
<b>De 5 à 9 ans</b>	85	16,7	204	4,8	2,0
<b>10 ans ou plus</b>	276	54,1	549	5,3	2,6

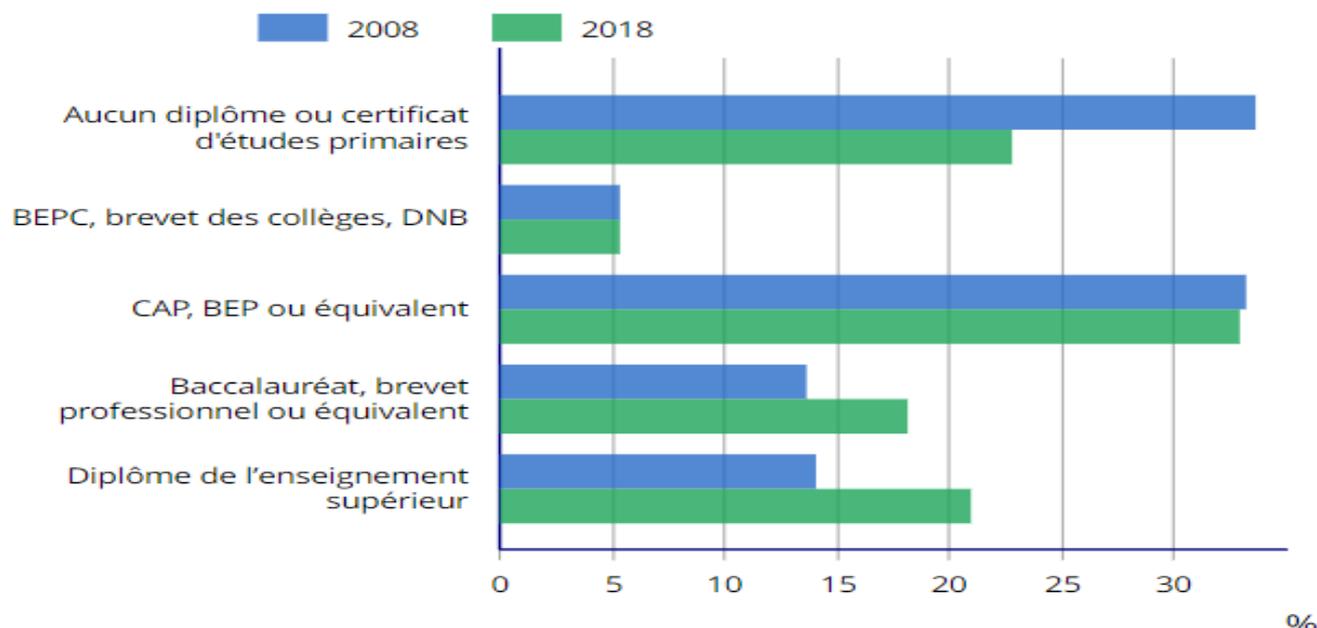
## Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018

	Part des ménages en %
<b>Depuis moins de 2 ans</b>	10,8
<b>De 2 à 4 ans</b>	18,4
<b>De 5 à 9 ans</b>	16,7
<b>De 10 à 19 ans</b>	17,6
<b>De 20 à 29 ans</b>	13,3
<b>30 ans ou plus</b>	23,1



## Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	33	24	72,7	66,7	77,8
6 à 10 ans	48	47	97,9	100,0	96,3
11 à 14 ans	53	52	98,1	100,0	96,2
15 à 17 ans	43	43	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	33	10	30,3	30,0	30,8
25 à 29 ans	60	1	1,7	3,0	0,0
30 ans ou plus	781	6	0,8	0,8	0,8



## Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	679	628	626
Actifs en %	73,9	79,1	78,6
Actifs ayant un emploi en %	70,3	73,9	72,5
Chômeurs en %	3,7	5,3	6,1
Inactifs en %	26,1	20,9	21,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4	6,1	7,2
Retraités ou préretraités en %	11,8	10,2	9,1
Autres inactifs en %	5,9	4,6	5,1

## Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	484	100	467	100	463	100
Travaillent dans la commune de résidence	262	54,1	221	47,3	219	47,3
dans une commune autre que la commune de résidence	222	45,9	246	52,7	244	52,7

# La vie communale

## Arette, commune exemplaire du Pays d'Art et d'Histoire



« Si les peuples sans mémoire sont des peuples sans avenir » alors, à en juger par le nombre d'événements mémoriels qui se sont déroulés en 2021, Arette a plutôt un avenir radieux.

Bien plus que le temps qui cette année ne fut pas de la partie pour la 645<sup>ème</sup> Junte de Roncal avec une température glaciale et des bourrasques de vent dignes d'un mois de décembre. Ajoutez à cela, le respect des gestes barrières et le port du masque et ce 13 juillet ne fut pas propice à réchauffer les cœurs ni à échanger sur d'éventuels projets transfrontaliers.

### Le bilan des conférences de cet été

Il en fut tout autrement le lendemain avec l'ouverture du cycle de conférences où dans une ambiance des plus chaleureuses Janette Ananos évoqua pour le plus grand bonheur de son auditoire la « Rue Paillassère ».

Le ton était donné et la conférence suivante sur « La mâturation » de Jean Touyarou captiva également un public très attentif. Sans surprise, la soirée abordant la difficile cohabitation entre les bergers et l'ours fit salle comble, tout comme la conférence sur « Les accents » de Michel Feltin Palas, rédacteur en chef du service Régions de l'hebdomadaire national l'Express qui connut un succès mérité.

Pour Simon Caubet, le local de l'étape, ce fut un baptême du feu réussi avec son exposé sur « Les abeilles sauvages », tandis que le documentaire « la vie au temps des Mousquetaires » aura particulièrement séduit un jeune public venu en nombre.

Seule la projection du documentaire « Tazieff, un héritage oublié » après avoir connu quelques difficultés de diffusion (et ce n'est pas peu dire) aura manqué de public.

Au bout du compte et malgré la mise en place du contrôle du pass sanitaire pour assister à ces conférences, le bilan 2021 est, une fois de plus, positif et ce type d'animation sera évidemment reconduit en 2022.

Dates	Thème et conférencier	Public
14 juillet	« Rue Paillassère » avec Janette Ananos	44 pers
21 juillet	« La mâturation » avec Jean Touyarou	47 pers
28 juillet	« Le goût de la réglisse » documentaire de Pascale Fossat	70 pers
4 août	« la vie au temps des Mousquetaires » (documentaire)	57 pers
11 août	« Les abeilles sauvages » avec Simon Caubet	33 pers
18 août	« Les accents » avec Michel Feltin Palas	60 pers
29 août	« Tazieff, un héritage oublié » avec Frédéric Lavachery	22 pers
Total	Moyenne de 47 personnes par soirée	333 pers

### Les conférences de cet automne

Ce sont deux conférences très intéressantes qui sont venues enrichir le 20 novembre dernier ce cycle des plus instructifs. Programmée dans le cadre du rendez-vous des Pyrénées Béarnaises « 1940, un tournant dans la seconde guerre mondiale », la première concernait les trois parlementaires béarnais qui dirent non, le 10 juillet 1940, au maréchal Pétain lors de la dissolution de la III<sup>ème</sup> république. (Champetier de Ribes, Mendiondou, Delom-Sorbé). C'est Pierre Louis Giannerini qui en fit un récit circonstancié. Claude Laharie, historien béarnais des plus connus, évoqua ensuite le camp de Gurs en 1940, thème pour lequel il est une référence. Au total 48 personnes ont suivi ces deux conférences, confirmant ainsi la moyenne estivale.

## Exposition « 1940, de la grande guerre à l'histoire locale »

Quelques jours auparavant, le vernissage de l'exposition « 1940 de la grande histoire à l'histoire locale » avait donné le ton de ce cycle mémoriel qui venait en conclusion d'un minutieux travail de recherches initié en 2020 et contrarié par le Covid. Mené de mains de maître par Anne Giannerini, ce travail a permis de sortir de l'ombre tout un pan de l'histoire de notre commune et du Barétous. Des victimes de ce conflit (Lucien Maysonnave, Joseph Casamayou, Robert Grabet dit Bouchet, Jean Laffargue-Lonné, Jean Arrègle, Jean Baptiste Pourrillou, Justin Libarle, Henri AyestenGiroune, Jean Moulia, Jérôme Magnabal) en passant par les 70 prisonniers qui passèrent 4 années loin des leurs, sans oublier les évadés de France qui participèrent ensuite aux combats de la libération, chacun aura pu mesurer combien notre commune fut vidée de sa jeunesse entre 1940 et 1945.

Rien d'étonnant qu'à leur retour et après une si longue parenthèse, quelques-uns aient choisi, de partir vivre ailleurs. La chute démographique qui suivit en atteste, beaucoup eurent, après un épisode aussi douloureux, du mal à retrouver leur place au sein de notre communauté.

Merci à Janette Ananos, Jean Claude Escarain, René Ipas, Marie France Migazzi, Nicole Blaye et aux 20 personnes ayant prêté lettres, photos et objets qui ont permis d'illustrer une partie de cette période durant laquelle la France fut coupée en deux physiquement et politiquement. Enrichie par des panneaux de l'Office Nationale des Anciens Combattants « 1940 combats et résistance », cette exposition aura été vue par de nombreux visiteurs.



## Cérémonie du 11 novembre 2021



Parmi ceux-ci, les nombreux participants à la cérémonie du 11 novembre, rassemblement il faut le souligner particulièrement gâté par la météo. Renouant avec un cérémonial hélas interrompu en mars 2020, pour cause de pandémie, c'est une assemblée des plus fournies qui a assisté ce jour-là à la remise de la médaille du combattant à Gilbert Migazzi pour son implication dans le conflit algérien. Un beau rassemblement avec cependant un regret, l'absence d'élèves du primaire ou du collège qui, à quelques exceptions près, après avoir activement participé à la commémoration du centenaire de la grande guerre ont désormais déserté ce temps de mémoire.

## Hommage à Pierre Bui

Lui avait une mémoire qui forçait l'admiration et dont le départ nous a beaucoup affecté, tellement sa place était grande au sein de notre communauté. Discret, serviable et investi autant que faire se peut pour faire vivre un passé qui sans lui aurait sombré dans l'oubli, Pierre Bui nous a quitté le 28 avril dernier. Père incontesté de la Maison du Barétous dont il fut un merveilleux guide, tant ses talents de conteur enchantèrent son auditoire quel qu'il fut, Pierre était aussi un infatigable chercheur.



Il était en train de peaufiner son dernier écrit intitulé « Emile Pée Laborde, sandalier du Barétous » quand un AVC lui a été fatal. Un hommage des plus émouvants lui a été rendu lors des journées du patrimoine. Un espace porte désormais son nom à l'étage de la Maison du Barétous, c'est bien le moins que la municipalité pouvait faire en remerciement à un investissement hors normes.

Initié par Alix Bastian, chef du service Patrimoine de la Communauté des Communes du Haut Béarn, un travail de mémoire remarquable a justement été

conduit en 2021 sur l'usine Pée Laborde auquel avait activement participé Pierre Biu. Ce travail a été exposé au public à l'occasion des journées du patrimoine le 18 septembre dernier à l'espace Pic Nic qui occupe aujourd'hui les anciens ateliers. Spectacle musical, photos et film ainsi qu'une exposition des machines utilisées jusqu'à la fermeture de l'usine en 1994 ont permis de recréer, pour un temps, l'ambiance d'une époque sans doute difficile mais semble-t-il bien plus joyeuse qu'aujourd'hui.

## **Journées du patrimoine**

La fête des bergers n'ayant pas eu lieu pour cause de Covid, la section patrimoine et la municipalité ont saisi l'opportunité qui s'offrait pour mettre sur pied un programme attractif et complémentaire lors de ces journées du patrimoine. Malheureusement la météo, une fois de plus est venue contrarier l'investissement des bénévoles mobilisés pour la circonstance.

Que Michel Castagné (meunier plus vrai que nature), Jean Claude Escarain (guide émérite de la Maison du Barétous), Jean Capdeville, Georges Sansot, Jean Louis Bourdet-Oron, Bernard Loustalot, Baptiste Etchandy, Francis Talou et Jean-Baptiste Ibar (chauffeurs du défilé des machines anciennes) trouvent à travers ces quelques lignes l'expression de nos vifs remerciements pour leur participation à cette première.



Malgré la pluie, avec 125 visiteurs lors des deux journées portes ouvertes de la Maison du Barétous plus une soixantaine ayant découvert le moulin communal et une quinzaine ayant écouté les contes de Serge Mahourat, le bilan est malgré tous des plus encourageants. Seul, Sébastien Traille ayant sculpté durant tout le week-end dans la cour du musée pourrait dire le contraire, puisqu'il fut très peu sollicité par le public. Malgré cela, il n'a pas ménagé sa peine et c'est une magnifique pierre taillée qui est venue conclure cette première qui en appelle d'autres avec un peu plus de... soleil et de public !!

## **« Les sentiers du patrimoine » pour élargir l'offre touristique**

Pour finir sur le thème du patrimoine, c'est dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 que seront connues les préconisations du bureau d'étude Tikopia retenu par la municipalité pour l'aider à formuler une stratégie globale sur la mise en valeur de ses nombreux sentiers patrimoniaux. Financée à 80% par le programme Leader du Haut Béarn et le Conseil Départemental, cette étude d'un montant de 14500 € (voir séance du Conseil du 9 juillet) associe des représentants de la municipalité et des membres de la société civile impliqués dans la promotion du territoire. A l'issue de cette étude, le cabinet Tikopia remettra un dossier technique avec une estimation financière des aménagements qu'il préconise et une hiérarchisation de ces derniers pour rendre notre commune encore plus attractive

## Géol Val célèbre la fête de la science 2021 à Arette



Géol Val, association paloise ayant pour vocation la pratique du tourisme autour de la géologie des Pyrénées, ne pouvait indéfiniment restée indifférente aux richesses locales dont, en son temps, l'Arettois Jacques Lassalle fut un promoteur passionné. C'est à l'occasion de la fête de la science, manifestation nationale qui se déroule chaque année en octobre, que Géol Val

est venu pour la première fois à Arette, proposer deux jours d'activités aux élèves du collège de Barétous. C'est ainsi que le 7 octobre, 36 élèves des classes de 5<sup>ème</sup> ont participé à une excursion à la Pierre St Martin pour parler du karst. Le lendemain, trois ateliers ont été aménagés, salle Barétous-Roncal, qui ont accueilli 25 élèves de 4<sup>ème</sup> et 20 de 3<sup>ème</sup>. Ces ateliers présentaient des microfossiles marins vieux de 65 millions d'années ainsi que l'histoire des Pyrénées racontée par de nombreuses roches. Au programme de ces studieuses rencontres figuraient aussi la projection d'une vidéo sur la formation des Pyrénées et la valse des continents remontant le temps sur 400 millions d'années. Au terme de ces deux journées, Annie Lacazedieu, Présidente de Géol Val et Mr Grégory Munoz, principal du collège, ont tiré un bilan plus que satisfaisant de ces rencontres, émettant le souhait qu'elles soient reconduites au plus vite.

## Remise des diplômes du DNB pour les élèves de 3ème

C'est le samedi 27 novembre qu'a eu lieu la cérémonie républicaine de remise des diplômes du DNB (ex BEPC) pour les élèves l'ayant obtenu en juin 2020 et en juin 2021. Au total ce ne sont pas moins de 32 élèves qui se sont déplacés pour récupérer le précieux sésame.

Après un mot d'accueil de Mr Munoz et de Mr le Maire, l'ensemble des résultats ont été largement commentés devant un parterre de parents intéressés, avant que ne soient évoquées les orientations prises par les uns et les autres. Après la traditionnelle photo, un tee shirt du département a été remis à chacun avant le passage obligé du pot de l'amitié. Un moment bien sympathique, très loin des agissements détestables de quelques-uns qui inquiètent la communauté éducative et les élus comme exprimé dans l'éditorial.

## La doyenne des Arettois

La doyenne des Arettois est en route vers ses 107 ans. Après avoir battu le record de longévité de l'Arettoise Marie Louise Loustalet, rien ne semble désormais devoir arrêter Gracieuse Mirassou qui a fêté ses 106 ans le 4 mai dernier. Entourée de l'affection de sa petite fille Anne Marie et de son mari Jean Baptiste, Gracieuse l'est aussi de six autres petits-enfants et de neuf arrières petits-enfants. Née dans la ferme familiale du quartier Bihoueyt, la vie de celle que tout le monde appelle



« Manai » n'aura pourtant pas toujours été des plus faciles. Veuve à 32 ans, elle aura traversé bien des épreuves sans que cela n'altère son légendaire sourire et sa gentillesse naturelle. En ce début d'année, souhaitons à Gracieuse de conserver cette joie de vivre qui est sans aucun doute la raison de cette longévité.

## Franc succès pour les journées de la spéléologie



C'est dans le cadre des journées nationales de la spéléologie que le comité départemental de cette discipline a décidé de proposer sur la commune d'Arette des sorties de découverte du milieu souterrain et des descentes de canyons. Activité mal connue du grand public, la spéléologie compte à la Pierre st Martin 475 kms de galeries explorées, autant dire un vrai gruyère. Lors de la réception organisée salle Barétous-Roncal, Marie Christine Delmasure, présidente de la Société de Spéléologie et de Préhistoire des Pyrénées Orientales a tenu à rappeler que chaque année à l'occasion de ces journées nationales, les clubs du

département s'unissent pour mettre en commun matériel et bénévoles afin de favoriser l'initiation et gagner ainsi de nouveaux pratiquants. Dans cette perspective, ont été choisies pour les journées des 2 et 3 octobre, les cavités que sont les grottes d'Ambielle à Giroune et celles de la Mouline ainsi que le canyon de l'Arpet. Autant de sites avec lesquels se sont familiarisées les 130 personnes ayant répondu à l'appel de Jérôme Labat, président adjoint du Comité Départemental 64 de Spéléologie et de Canyonisme.

Au moment du bilan, Michel Lauga, membre fondateur de l'Arsip et Michel Douat, conseiller technique adjoint à Spéléo Secours 64, n'ont pas manqué de remercier la municipalité pour l'aide accordée pour la réussite de cet événement, évoquant même un rassemblement régional d'une autre envergure pour 2022.

## Arette paradis des sports nature

Si jusqu'au 17 juillet dernier, Arette n'était pas connu par les amateurs de descente de canyons, il y a fort à parier que cela devrait changer dans les mois à venir. En effet, ouvert ce jour-là, dans le ravin de Cercens situé dans le secteur de Lagarretche, entre le plateau de Chousse et le pic de Soulaing, un canyon de toute beauté risque fort de faire prochainement le bonheur des amateurs de cette discipline.

« Nous n'aurions jamais pensé trouver à une altitude aussi modeste, dans un paysage de forêts et de pâturages, une telle enfilade de cascades avec des enchaînements remarquables » souligne Michel Lauga, l'un des 3 découvreurs de ce surprenant itinéraire. L'équipe composée également de Paul Doumenjouet et Louis Roncalli s'est arrêtée ce jour-là au sommet d'une cascade de 35 mètres baptisée la « cascade des belles ». Poursuivant leurs recherches les jours suivants, c'est une série de quatre ravins qui s'ouvrent au-dessus du plateau de Chousse qui ont été explorés. Deux méritent une attention particulière pour les amateurs de nature sauvage : le ravin



de Cercens déjà cité et celui d'Hournère : dénivelé de 400 m avec des cascades de 5 à 25 m pour le premier et dénivelé de 650 m pour le second avec une suite quasi ininterrompue de cascades de 5 à 30 m. Ces ravins n'ayant été parcourus qu'une seule fois et en exploration, aucun équipement de sécurité n'a été posé (broches, mains courantes ...). Il ne s'adresse donc qu'à des pratiquants parfaitement autonomes aptes à improviser des solutions de réchappe si nécessaire. En effet, entre les différents verrous, la progression requière une grande prudence du fait d'un terrain couvert par une végétation d'une rare luxuriance qui dissimule bien souvent des pièges. Autant dire que les obsédés du chronomètre devront s'abstenir alors que ceux amateurs de dépaysement seront comblés. Affaire à suivre dans les prochains mois.

## De nouvelles voies d'escalade à la Mouline



Commencé en 2013, l'important programme de modernisation et d'ouverture de nouvelles voies d'escalade de Barétous a connu un spectaculaire coup d'accélérateur, cet été, au quartier la Mouline. Longtemps utilisé par les pensionnaires des PEP, le rocher école situé en bord de route a dû être fermé. Cette fermeture a amené la municipalité à rechercher une réponse alternative à proximité.

Cela a conduit à un projet bien pensé par Jean Michel Larricq, bénévole barétounais, ô combien passionné par cette discipline.

Aidé par les sympathisants du club local Montagne

Escalade présidé par Laurence Lagrave, le traçage de nouvelles voies, leur équipement et leur nettoyage ont sonné le départ d'une opération beaucoup plus ambitieuse. C'est ainsi qu'après avoir fait appel à une entreprise spécialisée pour effectuer un gros travail de purge et de primo nettoyage permettant leur sécurisation, 15 voies nouvelles représentant 22 longueurs ont été équipées, offrant des difficultés allant du niveau 7 (réservé aux grimpeurs aguerris) au niveau 3 (très abordable).

A côté de ces aménagements, la municipalité a installé 5 tables de pique-nique ainsi qu'un barbecue qui ont servi aux escaladeurs soucieux de se restaurer entre deux efforts. Bien évidemment, quelques promeneurs empruntant le chemin de la transhumance ont trouvé là aussi une halte salutaire avant de rebrousser chemin vers le village. Sans oublier les enfants de la base aventure des PEP et ceux du collège de Barétous, usagers réguliers d'un site appelé encore à grandir et à s'embellir.

## Aménagement du chemin d'accès à la falaise du Hourat

Autre lieu prisé par les amateurs d'escalade, la falaise du Hourat n'en a pas moins un chemin d'accès pour le moins escarpé et pas vraiment visible lorsque la végétation prend ses aises. Sollicitée par un groupe scout de Meylan, ville proche de Grenoble, dans le cadre d'un séjour dans les Pyrénées, la municipalité a mis à leur disposition le plateau de Nécore pour leur camp de tentes.

Particularité de ce séjour, il s'agissait de proposer à la douzaine de jeunes filles membre « des caravelles de Meylan » un chantier à réaliser en 10 jours. Malgré le temps pluvieux, c'est avec ardeur qu'équipées des outils fournis par la commune, ces jeunes âgées de 12 à 16 ans ont largement rempli leur contrat.



Désormais, le sentier d'accès aux voies d'escalade

du pont du Hourat, au débouché du chemin de Létonne, est bien visible et sécurisé par endroit par des volées de marches réalisées avec les matériaux trouvés sur place. Du bien beau travail rendant la marche d'approche de ce site beaucoup plus aisée. Merci à Laurence Lagrave, Présidente de l'ASB Montagne et Escalade pour l'organisation parfaite de ce chantier qu'il conviendra désormais d'entretenir régulièrement.

## Camping municipal : un bilan des plus encourageants

Bien que tronqué par les restrictions dues à l'épidémie du Covid et pas vraiment aidé par la météo, le bilan d'exploitation du camping municipal est cependant des plus encourageants. Géré en 2021 par Stéphane Tournié et Mickael Douanier, ce sont plus de 850 personnes qui ont été accueillies dans un camping des mieux entretenus. Avec 9 mobil-homes en location et bientôt 10, sans compter l'accueil des campings caristes de plus en plus nombreux ou les traditionnels campeurs (18 emplacements ombragés), l'objectif d'atteindre les 50 000 € de chiffre d'affaires a été tenu.

Et même dépassé (54 713 €). Cela a naturellement conduit le Conseil Municipal à renouveler le bail de gérance lors de la séance du 22 décembre. Au-delà d'une légère augmentation de la gérance (10 000 € par an), c'est la durée du bail qui a elle aussi subi une modification passant d'un an à 3 ans. Comme les projets ne manquent pas, c'est avec confiance que municipalité et gestionnaires abordent l'avenir. L'abattage d'arbres au titre de la sécurité et la mise en place d'une borne de recharge électrique pour les campings cars seront effectués par la mairie, dès ce printemps, alors que l'implantation de 3 bungalows toilés et meublés répondront à une demande de plus en plus fréquente de groupes constitués ou de familles. Nul doute que passée la crise sanitaire et pour peu que la météo soit un peu plus ensoleillée, le bilan des futurs exercices viendra récompenser l'investissement de nos sympathiques et compétents gestionnaires.

## Ouverture d'une Agence Postale Communale

Ouverte ces dernières années seulement 9 heures par semaine et tenue par une factrice guichetière jonglant entre ses tournées et le bureau, la Poste a connu ce 1<sup>er</sup> juillet un nécessaire changement de statut. Voyant son activité décroître (-25% en 2020) et devinant le spectre d'une nouvelle diminution des heures d'ouverture, la municipalité a préféré se rapprocher de la Direction Départementale. C'est ainsi qu'a été négociée l'ouverture d'une Agence Postale Communale (APC) offrant la quasi-totalité des services d'un bureau de poste classique à savoir : vente d'enveloppes, emballages et prêt



à envoyer, affranchissement, dépôts et retraits de courriers et colis, retraits et versements d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par semaine.

Jusqu'en décembre, 27 heures d'ouverture au public étaient effectives du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h 30. La fréquentation du samedi après-midi étant insignifiante, il a été décidé de fermer en 2022 l'Agence Postale le samedi après-midi. L'APC sera donc dorénavant ouverte 25 heures par semaine et remplira également d'autres services tels que la distribution des sacs jaunes par exemple.

Pour assurer son fonctionnement, Mme Ana Paula De Carvalho Ferreira, précédemment factrice guichetière à Asasp a été recrutée à temps plein avec une prise en charge mensuelle de 1178 € remboursée par la Poste à la Commune. Collègue de Michèle Escoubès, qu'elle aura côtoyée lorsqu'elle était en charge de la distribution du courrier à la Pierre St Martin, Ana Paula aura croisé sa route au moment où cette dernière quittait notre commune pour une promotion vers St Palais. Après tant d'années à rendre des services, c'est à regret que nous l'avons vu partir et que Mr le Maire a tenu au nom de vous tous à lui exprimer ses plus vifs remerciements lors de son ultime tournée. En plus des tâches indiquées ci-dessus, Ana Paula est en charge de la gestion de la Maison du Barétous à savoir sa promotion, la gestion des réservations, les renseignements téléphoniques, l'encaissement des entrées, la mise en marche et la surveillance des appareils.

Recrutée à mi-temps pour assurer son remplacement et celui des secrétaires de mairie, Laurence Lagrave a largement contribué à remettre sur pied une muséographie tombée quelques peu à l'abandon au fil du temps. N'ayant pas pu suivre la formation de secrétaire de mairie, son contrat n'a pas été renouvelé et la question du remplacement du personnel administratif en cas d'absence reste posé au moment où nous écrivons ces lignes.

## **Annick Caubet a tiré sa révérence**



Après 20 ans de bons et loyaux services, la secrétaire de mairie Annick Caubet a fait valoir le 1<sup>er</sup> juillet dernier ses droits à la retraite. Recrutée, après divers stages, comme agent titulaire d'entretien de la commune le 1<sup>er</sup> février 1997, c'est le 30 novembre 2001 que son parcours de fonctionnaire a connu un virage peu banal puisqu'elle fut titularisée comme agent administratif après un stage en informatique. Tout au long de sa carrière Annick n'a eu de cesse d'enrichir ses connaissances dans des domaines aussi variés que l'Etat Civil, la dévolution du nom de

famille, la législation funéraire, la réforme du permis de construire, le répertoire électoral unique pour ne citer que quelques exemples. Très impliquée dans l'organisation des différents recensements, cette native de Barcus connaît désormais mieux que personne le moindre nom de lieu d'Arette et la plupart des familles y compris les nouveaux arrivants. Nommée adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe en janvier 2017, Annick était surtout connue des Arettois pour sa présence à l'accueil de la mairie, que ce soit physiquement ou téléphoniquement. Avec son départ, c'est la belle équipe Riro Castagné, Thérèse Bordegaray, Annick Caubet qui laisse définitivement la place à une nouvelle génération de secrétaires.

Patricia Lagadec recrutée en 2018 assure depuis le secrétariat général tandis que Florence Ruscillo, arrivée il y a un an, celui d'agent d'accueil. Reste un poste vacant pour partie occupé depuis le 1<sup>er</sup> juillet par Ana Paula à l'Agence Postale Communale.

Le recrutement d'un demi-poste (23 semaines) indispensable pour le remplacement des secrétaires et de l'agent en charge de l'APC lors des congés (3 fois 5 semaines) ou lors de stages ou d'arrêts maladie n'ayant pu aboutir, a occasionné une surcharge de travail en fin d'année. C'est pourquoi, **il a été décidé de fermer désormais le secrétariat de mairie le samedi matin.**

Pour les personnes ayant l'habitude de venir durant cette matinée de la semaine, c'est à l'Agence Postale Communale qu'ils pourront désormais récupérer les sacs jaunes, le poison pour les rats, les clefs des différents bâtiments communaux retenus dans la semaine, les cartes des pistes, celle de la chasse mais aussi divers documents ne demandant pas trop de technicité.

Pour rappel, le secrétariat de mairie sera donc ouvert du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14h à 17 h, soit 20 h par semaine.

## **Départ de deux employés municipaux**

Recruté au départ en 1998 comme emploi jeune, pour un contrat de 5 ans au sein des services du Syndicat Mixte de la Pierre St Martin, Christophe Borau a rejoint le 1<sup>er</sup> octobre dernier le service des routes du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques. Avec son départ, c'est une page importante de la vie de la station qui se tourne. Avec presque 23 ans passés à travailler à la Pierre, c'est peu de dire qu'il en connaît le chemin par cœur ainsi que les moindres recoins de ses bâtiments. Après le départ en mars 2018 de Romain Manescau, Christophe avait accepté de prendre de nouvelles responsabilités en gérant la station d'épuration du Braca ainsi que le suivi de la distribution d'eau potable.

Pour le remplacer un jury, composé d'élus municipaux et départementaux, a retenu le 8 novembre dernier Jérémy Haurie, 34 ans, natif de Lasseube, ancien joueur professionnel de rugby, ayant un BEP électrotechnique et une expérience de deux années comme technicien en assainissement à la mairie d'Oloron. Bienvenue à lui et tous nos vœux de réussite à Christophe dans sa nouvelle affectation, assortis évidemment de nos sincères remerciements pour son engagement au service du Syndicat Mixte de la Pierre St Martin.

Ayant fait ses premiers pas au sein de la mairie comme contractuel en janvier 2016, Benjamin Haure aura été, durant 5 ans, le référent des agriculteurs pour bien des déclarations. Prenant la suite de Julie Seman, partie en Martinique, c'est lui qui était en charge de la gestion des estives, de l'écobuage, de la forêt et de l'environnement. C'est à ce titre qu'il a été très régulièrement détaché à partir de 2018 auprès des services techniques pour diverses missions comme la tonte des espaces verts et l'élagage notamment.

Après 5 contrats, plus ou moins longs, Benjamin avait fini par intégrer la fonction publique en étant nommé Adjoint Technique le 19 mai 2018. Discret et travailleur, sociable et polyvalent, Benjamin se sera tellement bien intégré dans notre commune qu'il y a trouvé l'âme sœur en la personne de la dynamique Clara Tillous. Espoir béarnais, 2019 récompensée par son élevage de chèvres du Bugala, Clara dispose depuis le 1<sup>er</sup> septembre d'un soutien de qualité avec Benjamin qui a bénéficié d'une mise entre parenthèses de sa carrière de fonctionnaire pour une durée de 2 ans reconductibles grâce au dispositif de mise en disponibilité.



Pour renforcer les services techniques et notamment le service eau et assainissement diminué de moyens humains depuis le départ de Romain Manescau, non remplacé, un jury composé d'élus municipaux a recruté Patrice Larrouy le 16 avril dernier. Agé de 40 ans, titulaire de la fonction publique territoriale, précédemment en poste à Lanne en Barétous où il gérait notamment le réseau d'eau et la station d'épuration, Patrice réside à Arette, c'est donc sans aucune difficulté qu'il s'est fondu au sein d'une équipe qu'il connaissait par ailleurs. Bienvenue à Patrice pour un bail longue durée et des plus épanouissants.

## ***Des spectacles de l'espace Jéliotte d'Oloron délocalisés à Arette***

Projeté le 28 août sur le fronton de la place de la mairie le film « n'autre histoire » est le résultat d'une expérience menée avec quelques habitants d'Arette à partir d'un film anonyme retrouvé par Germaine Estournés. Invités en petit comité à le découvrir le 24 juillet à la mairie, les interventions précieuses de Jean Bordenave, Jean Claude Escarain, Andrée Ipas et René Garat ont permis progressivement de mener l'enquête. Ce moment intime et convivial a été, à son tour, filmé afin de créer une trace poétique, sonore et visuelle. Cette trace a été ensuite présentée à des jeunes du comité des fêtes qui l'ont découverte accompagnée d'improvisations musicales d'André Minvielle. En créant ce temps de partage, il s'agissait de faire revivre ces trésors patrimoniaux qui contribuent à l'histoire collective. Ce fut une belle soirée intergénérationnelle. Et que dire de celle du 28 août si ce n'est que les absents ont eu une nouvelle fois tort ? En effet, bénéficiant d'une météo, pour une fois clémente, les 80 spectateurs présents en ont pris plein les yeux et plein les oreilles. La projection sur écran géant aura été propice à l'émergence du rêve pour les plus jeunes et de la mémoire pour les plus anciens. Moment privilégié pour laisser venir les émotions et perpétuer la mémoire des personnes, des lieux et de leur mode de vie. La projection terminée, André Minvielle qui avec son orchestre avait ouvert la soirée allait la clôturer avec un « Ti bal tribal » où tout le monde se mit à danser de contentement.



L'autre spectacle venu de l'espace Jéliotte d'Oloron aurait dû faire lui aussi appel à une participation locale si le Covid n'en avait décidé autrement. Initié en 2019, « Comme un vent de noces » se voulait au départ comme un spectacle dans lequel l'atelier théâtre d'Arette serait intervenu. Quelques rencontres avaient eu lieu pour ce faire, salle Barétous-Roncal, jusqu'à ce que la pandémie oblige à revoir ce projet. L'histoire entièrement réécrite a été présentée dans l'enceinte du fronton municipal dans un décor conçu par le Théâtre du rivage de Biarritz. « Comme un vent de noces » avait au départ tous les ingrédients d'une fête jusqu'à ce qu'une tempête vienne tout balayer.

Portés par des acteurs habités, aux confins de l'absurde, dans un ballet à la fois joyeux et émouvant, grave et doux, les 80 spectateurs ont pu apprécier le talent des 8 acteurs en scène. Du grand art mené tambour battant par de vrais artistes au jeu plus que généreux. Le final fut à l'image de la soirée, explosif avec un bal bien plus moderne que celui du mois d'août. Il est vrai que nous étions alors le 24 septembre et que beaucoup devinaient que cette soirée serait peut-être la dernière de l'année.

## *Deux Barétounais méritants à l'honneur*

C'est en présence de Jean Baptiste Lamothe, président du Comité 64 de la Fédération des médaillés de la Jeunesse et des Sports que s'est déroulée le 14 juillet dernier, une bien sympathique cérémonie en la mairie d'Arette. Destinée à récompenser les personnes qui se sont particulièrement distinguées dans le monde associatif, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports a été remise à deux barétounais des plus méritants, l'Arettois Bernard Cabanius et l'Aramitsien Jean François Casaux.



Bernard Cabanius est une personnalité connue de tous dans la vallée où il a été durant 38 ans un professeur de français, d'histoire et géographie des plus appréciés de ses élèves du Collège de Barétous et dont il est depuis 40 ans correspondant de Pyrénées Presse. Avec quelques 2500 articles à son actif, bien des associations savent ce qu'elles lui doivent tellement il se fait régulièrement l'écho de leurs manifestations sportives ou culturelles. Peu de personnes savent en revanche, qu'il fut dans sa jeunesse, un rugbyman émérite de l'ASPTT Pau puis de l'AS Aramits mais aussi tour à tour, président de l'ASB ski, secrétaire de l'ASB pelote, président de la Gaule Barétounaise et président durant 12 ans du club de rugby Aramits-Asasp. C'est sous sa présidence que le club local connut successivement une montée en fédérale 3 puis en Fédérale 2 jusqu'à se permettre le luxe de refuser une accession en Fédérale 1 acquise de haute lutte sur le terrain. Jean François Casaux, le second récipiendaire de cette cérémonie, est depuis 1989, adjoint au maire d'Aramits et depuis plusieurs décennies président de l'association « Tous pour un » organisatrice de la célèbre fête des bergers. Son passé de sportif et de bénévole a été rappelé lors de l'hommage rendu par son ami Joseph Lapeyre. Passionné de courses à pied, sport dans lequel il s'illustra durant sa jeunesse, Jean François Casaux le fût aussi en cyclo-cross dans les années 1980. Raséteur, grand amateur de courses à la cocarde, il participa également aux championnats de France de cette discipline de 1985 à 1987. Mais c'est évidemment le dressage de chiens qui l'a révélé au grand public tout d'abord comme participant du concours d'Aramits puis désormais comme animateur commentateur.

## La crise sanitaire Covid

Mobilisée dès le début de la crise Covid avec notamment la distribution gratuite de masques au printemps 2020, la municipalité répondant à une demande des professionnels de santé a transformé, durant 4 mois, la salle Barétous-Roncal en centre de vaccination. C'est ainsi que de la mi-mars à la mi-juillet pas moins de 3920 personnes ont pu bénéficier d'un schéma vaccinal complet (2 doses) au plus près de leur domicile. Un grand merci aux nombreux bénévoles (au premier du rang desquels Michel Noussitou et René Garat) qui ont permis une prise en charge des mieux organisées et des plus rapides.



Malgré cela, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nul ne sait quand nous en aurons terminé de cette crise qui voit défiler, les unes après les autres, des vagues de contamination qui n'épargnent désormais personne. Pour en limiter l'ampleur, c'est le cabinet médical local qui a pris le relais le 4 décembre dernier, vaccinant 192 personnes, puis tout autant le 18 décembre. Pour ceux n'ayant pu en bénéficier, d'autres séances collectives sont prévues en Janvier, sans compter que vous avez la possibilité de vous faire vacciner par votre médecin traitant simplement en prenant rendez-vous. Plus que jamais prenons soin de nous en respectant les gestes barrières et en évitant les rassemblements festifs.

## Inauguration de la place Pierre Aristouy



C'est sous un soleil radieux que la place Pierre Aristouy, située face au centre de secours et du nouveau collège, a été inaugurée ce 18 décembre. Cette belle place va permettre le stationnement de 24 véhicules dès l'instant où le marquage au sol sera effectif. De l'avis de tous, cet espace semble beaucoup plus spacieux une fois terminé qu'il n'y paraissait au départ. C'est l'entreprise Laborde avec le concours de Colas qui a réalisé cet aménagement dessiné par l'agence Terra.

D'un montant de 102 500 € HT cette opération aura bénéficié d'un soutien du Conseil Départemental à hauteur de 10 200 €. Dévoilé par ses filles Marie Paule et Hélène, le parcours sportif du seul international de rugby d'Arrette (6 sélections entre 1948 et 1950) champion de France avec la section paloise en 1946, figure désormais en bonne place près de sa maison natale.

Avec cette inauguration, un oubli fâcheux se trouve réparé et inspirera, on l'espère, les jeunes barétounais qui devraient prendre possession des locaux du nouveau collège après les vacances de février.

## Un programme conséquent de travaux de voirie

Poursuivant la sécurisation et l'embellissement du village, une tranche importante d'enfouissement des réseaux filaires a été réalisée en 2021 entre le pont de l'Arrou et la place de Verdun. Marquée par la création d'un important réseau pluvial se déversant dans le Vert, cette opération a également concerné la rue Piolle jusqu'à la rue Marcel Loubens.

En plus de l'implantation d'un trottoir, destiné à sécuriser les futurs déplacements des collégiens vers la salle Nelson Paillou, mais aussi ceux des piétons du lotissement Longis ou du camping, la reprise complète de l'éclairage public donne désormais à ce secteur un aspect urbain plus marqué. Cette opération d'un montant de 137 000 € HT a vu l'entreprise Eurovia, côtoyer Socaelec tout au long du 1<sup>er</sup> semestre passé.

Ne reste plus désormais qu'à terminer l'enlèvement des poteaux et la reconstruction du mur Piolle, (ce qui sera fait prochainement par l'habilleur de mur Mr Salat) pour tourner la page d'un chantier qui devrait se poursuivre en 2022 par l'aménagement du bas de la rue de Baigt.

Précision importante, le bas de la rue Piolle, depuis le croisement de la route de Lanne jusqu'à l'angle du centre de secours, sera à partir du 1<sup>er</sup> mars, interdit à la circulation pour sécuriser les déplacements piétons des collégiens vers l'espace sportif Nelson Paillou et éviter d'éventuels accrochages entre véhicules. Ce secteur deviendra ainsi la 2<sup>ème</sup> rue piétonne de notre commune.

Pour ce qui concerne le programme annuel d'entretien de notre réseau routier communal (65kms), il a concerné cette année les chemins Urcullu, Esprabens, Carrère Moulia, Sent Marty, une partie du chemin du Bugala de chez Larré jusqu'au croisement Tillous, le lotissement Aurasse, le chemin Salies Salet, un tronçon de la rue Escamet et des emplois sur le chemin Capdelabaigt sans oublier un raccord en bicouche depuis la maison Apons jusqu'à la rue Longis, avec au passage la réfection d'une placette.

Au total ce ne sont pas moins de 78972 € TTC qui ont été encore une fois mobilisés pour maintenir autant que faire se peut une voirie communale fortement sollicitée par le trafic des véhicules de tout ordre et souvent dégradée par les intempéries comme ce fut le cas lors des inondations du 10 décembre dernier.

## ***Inauguration de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur***



Imaginée en 2016, c'est cinq ans plus tard que la chaufferie alimentée par du bois local a fini par être inaugurée le 11 décembre dernier. Cette discrète installation permet l'approvisionnement en chaleur de quatre équipements que sont les PEP64, le nouveau collège, l'école primaire et la maison de Kiko Caubet qui a accepté que l'enfouissement du réseau traverse sa propriété.

Cette opération d'un montant de 550 000 € HT portée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées Atlantiques a été réalisée par Engie Solutions qui en assurera l'exploitation et la maintenance. Financée par l'ADEME, le Conseil Départemental et le SDEPA à hauteur de 356 000 €, cette opération permettra de valoriser la ressource locale provenant de la scierie Bernadicou avec un besoin estimé à 128 tonnes de bois/an. Au moment de l'inauguration, la sénatrice Denise St Pé a tenu à saluer le caractère novateur de cette installation, bel exemple de circuit court s'il en est.

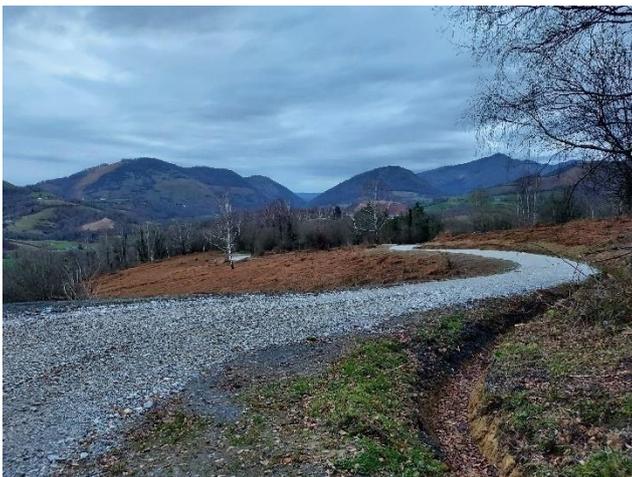
## ***A la reconquête des zones intermédiaires et de nos chemins***

Engagement fort du mandat en cours, l'entretien ou la reconquête des zones situées entre celles exploitées par les agriculteurs dans la vallée et les espaces pâturés en estives, s'est traduit, en 2021, par une opération de girobroyage d'importance sur le secteur de Lioos. Remarquablement réalisé par l'entreprise Suhit, ce travail a permis d'accueillir une vingtaine de vaches de Mr Arrieubergé qui y ont passé tout l'été donnant ainsi tout son sens à un investissement de 8 096 €.



Autre opération attendue depuis longtemps la mise en place de deux abreuvoirs à Casteigts par l'entreprise Usaurou à qui nous avons également confié la création d'une piste pour assainir le chemin du Trêmeilh débutée par le riverain Henri Hondagneu que nous remercions vivement pour son travail bénévole. Espérons que ces deux opérations seront de nature à améliorer la fréquentation du bétail sur ces secteurs où le nombre a beaucoup diminué ces dernières années.

Plus près du village, c'est l'entrée Est, côté collège de Barétous, qui a fait l'objet de plusieurs interventions de l'association Estivade pour nettoyer les pentes du calvaire et surtout la côte de Giroune. Tronçonneuses, broyeur et rotatifs ont, durant plusieurs semaines, redonné à ce secteur un aspect entretenu, perdu depuis bien longtemps. Reste à poursuivre ce chantier durant les mois à venir pour embellir notre commune mais aussi proposer des balades avec des points de vue remarquables comme ne manquera pas de le suggérer l'étude en cours sur les sentiers du patrimoine.



En continuant en direction du quartier Lachègue, la route forestière fortement dégradée et impropre à la circulation des Talous de Netchury, permettant de desservir les forêts d'Arette et d'Issor, a été remise en état cet automne par l'entreprise Lonné-Peyret. Après le reprofilage et le compactage de la chaussée sur la totalité du linéaire (un km), cette dernière a été de nouveau fortement empierrée. Des cunettes d'évacuation des eaux de ruissellement implantées régulièrement et l'installation de fossés pour les mêmes raisons ont parfaitement rempli leur rôle lors du fort épisode pluvieux des 9 et 10 décembre dernier qui fit tant de dégâts chez nos voisins de Laruns. Autre aspect

important permettant de maintenir les milieux ouverts, la pratique de l'écobuage qui fait tant de débats a fait l'objet d'une étude financée par l'Europe entre 2018 et 2021 pour mesurer l'impact du feu sur un site à haute valeur environnementale. Cette expérience pilote dénommée « Open 2 Préserve » a été conduite par Jean-Paul Métaillé du CNRS de Toulouse le Mirail avec le concours de Pierre Gascoat du lycée agricole d'Oloron. Les résultats de cette expérimentation confirment les résultats d'études réalisées antérieurement dans des milieux et avec des conditions similaires à savoir : l'ouverture par le feu du milieu permet d'améliorer la valeur fourragère du pâturage et de maintenir un bon état corporel pour les ovins. De même les impacts sur le sol et la biodiversité sont positifs dans la mesure où les feux sont réalisés lorsque la végétation est humide. Espérons que cette année les conditions soient propices à une bonne saison d'écobuage car la végétation est abondante dans la mesure où l'an passé il y eut de nombreux secteurs qui ne furent pas brûlés et que 2 années consécutives compliqueraient la maîtrise du feu.



# La vie associative

## ASB Pelote



### Une Ecole de Pelote labellisée et au top de sa forme

A noter encore une **très bonne rentrée sportive** lors des **inscriptions 2021-22** pour l'Ecole de Pelote d'ARETTE. En **septembre 2021, 50 jeunes barétounais de 4 à 15 ans et 13 licenciés seniors sont inscrits pour la saison 2021-22**. Les **entraînements** ont lieu le mardi (3h) et le jeudi (2h) à la salle N.Paillou d'ARETTE, avec **Kévin Pucheux** qui s'illustre régulièrement aux championnats du Béarn et de France en trinquet et mur à gauche. Pour rappel, l'ASB a obtenu de la Fédération Française de Pelote Basque le **label 2020-2024** d'«**École de pelote avec qualité d'accueil et d'encadrement, politique sportive complète et variée, valorisation des bénévoles/éducateurs /dirigeants et fidélisation de ses effectifs** ».

### Tournoi de pelote ASB:

Le **tournoi de gomme pleine d'ARETTE** se déroulera à la salle Nelson Paillou de mars à juin 2022. Une **15aine d'arbitres** sympathisants du club portent cette compétition avec brio ! **Merci** à eux pour leur énergie, et à la commune d'ARETTE pour l'accès gratuit à la salle Paillou.

### Soirées estivales au fronton

Durant l'été 2021, sur un fronton repeint à neuf, l'ASB a organisé les très attendues soirées de **démonstration de pelote-pastech**, avec des mini-matches de 15 points menés avec énergie par les **jeunes pilotaris de l'ASB Pelote d'ARETTE** (coachés par Florian Dubourdiou, Thierry Bibé et Léa Gonzalez), les parties **féminines** en gomme pleine et les démonstrations de **Joko Garbi masculine**. Ces bons moments sportifs sont l'occasion d'une **découverte de la pratique pour les touristes**, et de **retrouvailles entre barétounais**, autour d'un verre et des traditionnels pastechs façonnés sur place.



L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas. Rendez-vous-même place, même heure à l'été 2022.

**Meilleurs vœux sportifs pour 2022 !**

**Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres actifs**

## Association Culturelle du Barétous -Section Patrimoine-

Après le décès du regretté Pierre BIU, l'un des piliers de notre association, nous avons lancé l'impression de son livre « Emile PÉE LABORDE, sandalier du Barétous » qu'il venait de terminer. Le premier tirage étant épuisé, nous avons procédé à un second. Diffusé par les soins de notre collègue Jean CAPDEVILLE (tél : 06 95 52 67 53), il peut encore intéresser tous ceux qui se penchent sur un passé local pas si lointain.

A ce sujet, a eu lieu dans les anciens ateliers PÉE LABORDE, aujourd'hui espace PIC NIC, une exposition sur cette industrie sandalière organisée par le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises. Ce même jour sous la pluie (Journées du Patrimoine), Baptiste ETCHANDY a entraîné son équipe à faire un tour de rue à Arette avec quelques vieux tracteurs attelés à d'anciennes machines agricoles.

Cet automne, nous avons repris nos visites (atelier OKINA et château de Saint GOIN) ainsi qu'une après-midi en salle sur les traces de Pierre BIU filmé en tant que guide du musée. Notre bulletin « En Barétous hier et avant-hier » est toujours distribué à nos adhérents au prix de 12 euros payés à notre trésorier Francis TALOU de Féas. Le numéro de Janvier 2022 sera consacré à « Aramits, au tour de la confluence au fil du temps » écrit par Michel DUPLAA d'Aramits. Nous remercions la municipalité d'Arette pour son soutien et son engagement en faveur du patrimoine et nous vous adressons nos vœux pour l'année 2022.

Le Président Jean Claude Escarain



L'année 2021 a été particulièrement active pour les bénévoles de la bibliothèque "Arette pas de Lire".

En effet, nous sommes en train d'informatiser la gestion de la bibliothèque et avons enregistré, à ce jour, plus de 10700 livres. Lors de ces enregistrements, nous avons découvert une grosse quantité de doubles, triples, voir quintuples références.

En tant que Présidente, je voudrais remercier, tout particulièrement, Claire et Yvon, Catherine, Gérard, Térésa et Éric pour leur aide. Nous avons vendu quelques-uns de ces livres en doubles lors du marché du mercredi matin, ainsi qu'aux marchés de nuit et au vide-greniers de Lanne-en-Barétous. Les sommes récoltées ont permis d'acheter une quinzaine de livres récents. Nous comptons continuer ces opérations l'année prochaine.



Nous convions tous nos adhérents à l'Assemblée Générale de la bibliothèque prévue début Février 2022 et, à l'issue de laquelle un apéritif sera offert. Les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Nous vous rappelons que la bibliothèque se situe dans la cour du collège et est ouverte le mercredi après-midi de 14 à 16 h et le samedi matin de 10 à 12 h. Vous pouvez également nous contacter par téléphone au : 06 99 95 23 02 ou visiter notre site internet : <http://mabib.fr/AdpL/> Nous sommes également présents sur Facebook.

Nous attendons votre venue dans nos locaux où vous trouverez des livres pour adultes et enfants, mais aussi des revues, des dictionnaires et autres documents. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Bonne Lecture à toutes et à tous.

La présidente Françoise Denys

## Le mot des Anciens Combattants

En 2021, les Anciens Combattants d'Arette n'ont pas failli au devoir de mémoire, malgré des temps difficiles. La reprise a été au-dessus de nos espérances. La cérémonie du 11 Novembre de cette année en a été la preuve. Merci aux Arettoises et Arettois qui sont venus nombreux au Monument aux Morts. Bien sûr, les rangs s'éclaircissent et pour l'année 2021 nous avons eu trois décès à déplorer : François Camblong, Jean Mesplou et Jean Libarle. Nous pensons également à nos malades qui sont dans l'incapacité de se déplacer. L'amicale a distribué, pour les fêtes de fin d'année, un présent, marque de sympathie assortie d'une visite très appréciée.



Avec deux ans de retard, l'année 2021 a été riche en décorations pour notre village. Gilbert Migazzi a été décoré le 11 Novembre de la Croix du Combattant pour son temps passé en Algérie. Mirassou Jean a été décoré de la Médaille Militaire par le général le 14 Juillet, à Oloron, pour sa conduite en Algérie. Bernard Lassalle s'est vu remettre la médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par le Président Départemental FNACA, André Laffitte. L'année 2022 sera le centenaire de la création de la fédération des Poilus d'Arette.

Préparons-nous à fêter avec dignité cette journée. A tous les Combattants, merci de votre présence aux cérémonies et à l'année prochaine.

Le responsable Bernard Lassalle



## Dojo Barétous



C'est après quelques années sous la tutelle du Dojo Oloronais que nous avons décidé de devenir indépendant et de créer le Dojo Barétous.

L'Assemblée Générale Constitutive a eu lieu le 28 mai 2021. Son président, Sébastien Bortoluzzi, son secrétaire Samy Lazary et sa trésorière Claire Canton y ont présenté l'association ainsi que les projets à venir. Cette nouvelle équipe a des idées plein la tête ; un logo a déjà été créé et nous allons bientôt proposer des équipements aux couleurs du club.

Les cours sont toujours assurés par Annabelle Souchet, ceinture noire 2ème Dan, pour la partie judo et par Sébastien Bortoluzzi, ceinture noire 5ème Dan, pour la partie self défense à titre bénévole. Tous les deux sont des Educateurs Sportifs Diplômés d'Etat. Nous avons ouvert le bal des animations avec des initiations judo-self défense, auprès de la Mecs Arette, colonie d'enfants et d'adolescents en surpoids, hébergés au P.E.P 64 à la Base Aventure d'Arette. Nous avons repris les cours en septembre et nous sommes assez contents de notre première rentrée puisque nous sommes déjà à 37 licenciés. Nous avons d'ailleurs dû créer un nouveau cours de self



défense ; le tatami étant trop petit pour accueillir tous ces nouveaux membres. Nous avons déjà participé à trois compétitions. La première le 16 octobre, avec les plus jeunes qui ont très bien représenté le Dojo Barétous. Mila Bonnet, Mathilde Nuñez, Thyméo Renaut, Ilan Dejean et Clément Leroy ont donc participé à des jeux éducatifs et des randoris (combats). Ils se sont tous très bien comportés et sont repartis avec un petit goûter dans le ventre et un beau diplôme.

Le 14 novembre, Gauthier Bortoluzzi a participé au premier circuit régional des minimes à Bordeaux. Malgré sa motivation, il n'a pas été classé ; il faut dire que le niveau y était très relevé.

Le 28 novembre, Jade Renaut et Gauthier Bortoluzzi décrochent, tous les deux, une médaille de bronze aux poules de neuf, à Mourenx.

Si vous aussi, nous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter (Annabelle 06.15.70.20.00). Vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook : « Dojo Barétous ».

Enfin, nous tenions à remercier la municipalité pour son soutien, sa disponibilité et son écoute à notre égard.

Le Dojo Barétous vous souhaite une très bonne année.

**Barétous Solidarité** a tenu son assemblée générale annuelle, le 3 décembre 2021 à la salle des fêtes d'Ance. Accueilli par le Maire, Jean-Claude COSTE, le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets à venir de l'association, devant les élus de la vallée et en présence des représentants des personnels, du bureau du conseil de vie sociale et de quelques invités.

**Le rapport d'activités** fait état, d'une occupation à pleine capacité de la maison de retraite, du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et des 2 lits d'hébergement temporaire de la plateforme de répit des aidants familiaux à domicile. L'accueil de jour du mardi, un temps fermé en raison de la COVID, est rouvert depuis fin août.

**L'année 2021 aussi, restera marquée par le contexte de l'épidémie de COVID.** Le président est revenu sur les nombreux protocoles mis en place pour protéger les résidents et le personnel, les efforts faits pour la vaccination et le maintien des gestes barrières. Concilier sécurité et liberté, sécurité et réactivité, sécurité et progrès est resté un défi permanent des accompagnements, pour organiser l'accès des intervenants extérieurs, des familles et proches, s'adapter en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des consignes des autorités sanitaires. Dans ces démarches, il faut associer la confiance des familles et l'appui du Conseil de Vie Sociale représenté à l'assemblée par son président, Daniel BISCAY, et sa vice-présidente, Chantal MOULY.

**La mobilisation remarquable de l'ensemble du personnel** et de ses cadres dans la conduite de cette période, sous la direction d'Anne-Marie CARRERE, a été soulignée. Pour concrétiser la reconnaissance de leur travail, l'association a pu anticiper la déclinaison des accords nationaux dit du SEGUR de la Santé, et verser les primes prévues.

**Le soutien à l'association** a été aussi manifesté par des dons multiples, collectivités, entreprises ou particuliers. Sur le dernier exercice, les dons ont permis de financer la desserte WIFI des chambres, l'acquisition de logiciels et équipements médicaux connectés pour développer la téléconsultation de médecine générale ou spécialiste de dermatologie. Le système informatique a été mis à niveau. Des climatisations complémentaires ont été mises en service pour faciliter le respect des protocoles sanitaires en période de canicule estivale. Le projet d'équiper 20 chambres de dispositifs de surveillance pour prévenir les chutes pourra être réalisé en 2022.

**La santé financière de l'association :** les comptes 2020 de l'association, de la maison de retraite et du SSIAD sont équilibrés aux environs de 2 230 735 €. L'excédent de l'exercice (25 946 €) est affecté à la réserve de compensation des déficits pour les exercices ultérieurs. Le budget prévisionnel pour 2022 est approuvé à 2 351 840 €. La commissaire aux comptes, Madame MONREPOS, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association. Le président associe à ce constat, la qualité du travail de la comptable, Françoise ROUYET et du cabinet d'expertise comptable de Mr GENEVET et associés.

**La vie de l'association :** l'assemblée générale a été l'occasion de remercier et chaleureusement applaudir Jean BORDENAVE, un des membres fondateurs de l'association en 2007 qui a annoncé se retirer ; l'occasion aussi d'annoncer qu'Olivier MAILHE, présent à la séance en tant qu'adjoint, représentant le maire d'ISSOR, vient d'accepter de rejoindre l'association.

**Le soutien à l'association :** chaque année, les communes de la vallée attribuent une subvention de 1€ par habitant et un appel aux dons est lancé auprès des habitants de la vallée. Le Code Général des Impôts permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Nombreux y souscrivent. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens qui contribuent à conduire les projets cités, sans impact sur le prix de journée des résidents.

**Le contact :** Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaüde -

64 570 ARAMITS - Courrier électronique : [direction@residencedubareτους.fr](mailto:direction@residencedubareτους.fr)

## **Vendredi 28 Janvier 2022 à 18 h 30 - Salle Barétous-Roncal-** **Réunion publique : Conduites addictives et adolescence**

**Comment sensibiliser nos jeunes face aux risques d'une consommation abusive d'alcool ou de cannabis ?**

Confrontés, cet été, à une recrudescence de l'alcoolisation de nos jeunes et d'une consommation avérée de cannabis de plus en plus tôt et de plus en plus répandue, les élus de la vallée, les médecins et la gendarmerie ont décidé de réagir avant qu'il ne soit trop tard. Pour ce faire, une réunion publique aura lieu, salle Barétous-Roncal à Arette le vendredi 28 Janvier à 18 h 30.

A cette occasion seront abordés les risques encourus par nos adolescents addicts à l'usage de l'alcool, du tabac ou du cannabis notamment pour le développement de leur cerveau.

Des témoignages de parents, d'élus, de médecins et d'éducateurs tenteront de mobiliser notre territoire pour que notre jeunesse ait plaisir à y vivre sans avoir à recourir à des substances psychoactives. Parce qu'il ne s'agit nullement de faire culpabiliser qui que ce soit mais de trouver collectivement des solutions à un problème qui touche désormais massivement le monde rural, nous espérons que cet appel sera entendu par le plus grand nombre de jeunes et de moins jeunes.



**Comment sensibiliser nos jeunes face aux risques d'une consommation abusive d'alcool ou de cannabis ? Témoignages, échanges et débat pour aider les jeunes Barétounais(es) à vivre leur adolescence sans altérer leur santé.**

*En raison de la situation sanitaire,  
la cérémonie des vœux  
de la Municipalité est annulée*



*À tous nos lecteurs, bonne année 2022*



## *Informations pratiques*

**À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 la mairie n'est plus ouverte au public le lundi et le samedi**

❖ **Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arrette**

- Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

❖ **Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».**

❖ **Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie**

❖ **Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : [arette64.fr](http://arette64.fr) Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.**

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne